UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER. — FACULTÉ DE DROIT

L'INDUSTRIE NIMOISE

DU TISSAGE

AU XIX^e^ SIÈCLE

THÈSE

POUR LE DOCTORAT ÈS SCIENCES POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

PAR

Henri REBOUL

MONTPELLIER
IMPRIMERIE FIRMIN ET MONTANE
Rue Ferdinand-Fabre et Quai du Verdanson

1914

L'INDUSTRIE NIMOISE

DU TISSAGE

AU XIX^{e} SIECLE

UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER. — FACULTÉ DE DROIT

L'INDUSTRIE NIMOISE

DU TISSAGE

AU XIX^e SIÈCLE

THÈSE

POUR LE DOCTORAT ÈS SCIENCES POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

R. UNIV.
BIBLIOTHEEK
LEIDEN

PAR

Henri REBOUL

MONTPELLIER
IMPRIMERIE FIRMIN ET MONTANE
Rue Ferdinand-Fabre et Quai du Verdanson

1914

UNIVERSITE DE MONTPELLIER

Faculté de Droit

MM. **Brémond,** Doyen, professeur de Droit administratif.

Laborde, professeur de Droit criminel, chargé du cours de Législation et Economie industrielles.

Charmont, professeur de Droit civil.

Chausse, professeur de Droit romain.

Valéry, professeur de Droit commercial, chargé du cours de Droit international privé.

Perreau, professeur de Procédure Civile (suppléé).

Moye, professeur de Droit international public.

Barthélemy, professeur de Droit constitutionnel (suppléé).

Rist, professeur d'Economie politique (suppléé).

Germain-Martin, professeur d'Economie politique.

Morin, professeur de Droit civil approfondi.

Bridrey, professeur de Droit romain.

Ricol, agrégé, chargé d'un cours de Droit civil.

Donnedieu de Vabres, agrégé, chargé d'un cours de Procédure civile.

Perrot, agrégé, chargé d'un cours d'Histoire du Droit.

Loubers, agrégé, chargé d'un cours de Droit civil approfondi.

Moride, chargé de cours complément. d'Économie politique.

Dubois, chargé de cours de Droit constitutionnel.

Vigié, Doyen honoraire.

Rochette, secrétaire.

Membres du Jury :

MM. Germain-Martin, *président.*
Laborde.
Ricol. } *assesseurs.*

La Faculté n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les thèses; ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

L'INDUSTRIE NIMOISE

DU TISSAGE

AU XIX^{e} SIÈCLE

BIBLIOGRAPHIE

I

Documents manuscrits

Archives départementales du Gard, séries M ^{12}, M ^{14}, E, C (ancien inventaire) et T ^{5}.

Archives municipales de Nimes, lettres HH_1, HH_3.

Archives de la Chambre de commerce de Nimes.

Archives du Conseil de prud'hommes de Nimes.

II

Ouvrages imprimés

Audiganne. — Les populations ouvrières et les industries de la France dans le mouvement social du XIX^{e} siècle (1854).

Baragnon. — Abrégé de l'histoire de Nimes continuée jusqu'à nos jours (1831-1840).

Basville. — Mémoires pour servir à l'histoire du Languedoc. Nimes, 1734.

Baumes et Vincens. — Topographie de la ville de Nimes et de sa banlieue, an X-1802.

Benoit-Germain. — « Industrie et Commerce », dans « Nimes et le Gard », publication du XLI[e] Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences. Nimes, 1912.

Bligny-Bondurand. — Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Nimes pour les Etats Généraux de 1789. 1908.

Bloch, Laffite (L.), Letaconnoux, Levainville, Maurette, P. de Rouviers, Schwob, Vallaux, P. Vidal de la Blache. — Divisions régionales de la France. Paris, 1913.

Boissonade (P.). — Colbert, son système et les entreprises industrielles d'Etat en Languedoc (1661-1683), dans les *Annales du Midi*, xiv-1902.

— Production et commerce des céréales, vins etc. en Languedoc (seconde moitié du xvii[e] siècle), dans les *Annales du Midi*, xvii[e]-1905.

Combié-Roussel. — Mémoire sur l'état de la fabrique des tissus de Nimes, et les moyens de la relever, 1855 (manuscrit).

Curnier (L.). — Considérations sur la nécessité de l'éducation professionnelle pour l'industrie, 1845.

— Rapport sur le nouveau projet de loi relatif au travail des enfants dans les manufactures, usines, chantiers et ateliers, présenté à la Chambre de commerce de Nimes, le 18 décembre 1847.

Dupin (Charles). — Rapport du jury central sur les produits de l'Industrie française exposés en 1834.

Dutil. — L'Etat économique du Languedoc à la fin de l'ancien régime (1750-1789). 1911.

— La fabrique de bas à Nimes au XVIII[e] siècle, dans les *Annales du Midi*, XVII-1905.

— L'industrie de la soie à Nimes jusqu'en 1789, dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, X-1908.

Fassin (Th.). — Essai historique et juridique sur la Foire de Beaucaire. Thèse, 1909.

Germain. — Histoire du commerce de Montpellier, antérieurement à l'ouverture du port de Cette (1861).

Gide (Ch.). — Cours d'économie politique. Troisième édition, 1913.

Gourcy (de). — La Foire de Beaucaire. Etude d'histoire économique. Thèse, 1911.

La Farelle (de). — Du progrès social au profit des classes populaires non indigentes, ou

études philosophiques et économiques sur l'amélioration matérielle et morale du plus grand nombre, 1839.

— Etudes économiques sur l'industrie de la soie dans le Midi de la France, dans le *Journal des Economistes,* 15 février 1854.

— Etudes historiques sur le Consulat et les institutions municipales de la ville de Nimes, suivies d'un mémoire sur son passé industriel, 1841.

Leroy-Beaulieu (P.). — La production et la consommation du coton dans le monde, dans l'*Economiste Français* (22 nov. 1913).

Levainville (J.). — Rouen. Etude d'une agglomération urbaine, 1913.

Levasseur. — Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France, avant 1789, 1900-1901.

— Histoire des classes ouvrières en France, depuis 1789, jusqu'à nos jours, 1867.

Liotard. — Documents administratifs concernant la ville de Nimes, 1863.

Martin (Germain). — La grande industrie sous le règne de Louis XIV, 1898.

— Le tissage du ruban à domicile, dans les campagnes du Velay, 1913.

Mémoires d'un commissionnaire en tissus (manuscrit).

MÉNARD. — Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nimes, 1750.

Notice sur l'Exposition des produits de l'industrie du Gard, faite à Nimes, à l'occasion du passage du Prince-Président de la République, le 30 septembre 1852.

PAULET. — L'art du fabricant d'étoffes de soie. Nimes, 1773-1776.

PIEYRE. — Histoire de la ville de Nimes, depuis 1830 jusqu'à nos jours, 1886.

PUECH (A.). — La vie de nos ancêtres, d'après leurs livres de raison ou les Nimois, dans la deuxième moitié du XVII[e] siècle, d'après des documents inédits, dans *Mémoires académiques du Gard,* année 1885.

Rapports du jury central à l'Exposition de Paris de 1839.

Rapports des délégués de l'Industrie nimoise à l'Exposition de Londres de 1851.

Rapport du jury de l'Exposition agricole et industrielle du Gard de 1863.

REYBAUD (Louis). — Rapport fait à l'Académie des sciences morales et politiques sur une mission relative à la condition morale, intellectuelle et matérielle des ouvriers qui vivent du travail de la soie, dans le *Moniteur Universel* (1858) et les *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques,* 45-1858.

Rivoire (H.). — Statistique du département du Gard, 1842.

Rouvière (F.). — Histoire de la Révolution Française dans le département du Gard. La Convention nationale, 1792-1793 (1889).

Schneider. — Rapport, au nom de la Commission chargée d'examiner la loi du 22 mars 1841 sur le travail des enfants dans les manufactures (1846).

Statistique de la France.

Vassas. — Notice sur l'état industriel du Gard, à l'occasion de l'Exposition de l'industrie en 1844.

— Visites et études de S. M. I. le Prince Napoléon, au palais de l'Industrie, ou guide pratique et complet de l'Exposition universelle de 1855.

Vincent-Saint-Laurent. — De l'industrie manufacturière dans le département du Gard, dans *Notice des travaux de l'Académie du Gard,* 1807.

INTRODUCTION

La ville de Nimes a un passé industriel très remarquable. La période de prospérité qu'a traversée sa fabrique de tissus dans les deux premiers tiers du XIX[e] siècle, n'est qu'une phase de sa longue histoire.

Des études documentées, publiées récemment (1) jettent assez de lumière sur le rang qu'elle a tenu dans le commerce de l'ancienne France pour qu'il soit nécessaire de s'étendre sur les périodes antérieures à la Révolution.

Nous n'y reviendrons, dans le cours de ce travail, que d'une façon très succincte.

Il nous paraît plus utile, dès les premiers mots de cette étude, d'essayer de montrer, par un exa-

---

(1) Dutil. L'état économique du Languedoc à la fin de l'ancien régime, 1911. Articles de Boissonade et A. Puech publiés dans les Annales du Midi, années 1885, 1902, 1905, 1907 et dans la Revue d'histoire moderne et contemporaine, année 1908.

men des circonstances historiques et géographiques qui l'ont entourée, comment est née et a pu se développer l'industrie à Nimes.

La chaîne des Cévennes, qui compte à peu près 400 kilomètres de longueur, se divise en plusieurs massifs de hauteur inégale. La partie de ces montagnes, située dans le nord du département du Gard et dans le sud de l'Ardèche porte le nom de « Cévennes méridionales », et, après s'être inclinée vers Nimes et les départements de l'Hérault et de l'Aveyron, elle prend celui de « Garrigues ». C'est sur la lisière sud qu'est située Nimes, bâtie sur le revers de sept collines dont les sommets la dominent au nord-ouest, tandis que la vallée du Vistre s'étend à perte de vue à l'est et au midi.

La Farelle (1), qui compare la situation de Nimes à celle des grands centres industriels français, tels que Lyon, Lille, Saint-Etienne, Rouen, déclare que cette ville n'est pas au nombre de ces cités privilégiées : « Elle n'a ni port, ni cours d'eau important, ni voisinage de frontière avec une nation commerçante. Une chose essentielle, ajoute-t-il, lui a toujours manqué, un cours d'eau un peu considérable qui pût satisfaire à un triple objet : 1° fournir à la boisson et aux usages domestiques d'une popula-

(1) F. de la Farelle. Mémoire sur le passé industriel de la ville de Nimes, 1841.

tion nombreuse; 2° répondre aux besoins et aux exigences des diverses sortes de fabrication; 3° lui offrir un moyen de communication facile entre la mer et le Rhône, qui en sont si peu éloignés. »

Les nombreux projets en vue d'amener à Nimes des eaux plus abondantes n'ayant jamais été réalisés à cause de la difficulté de l'entreprise, on dut se contenter d'utiliser celles de la source de « la Fontaine », évidemment insuffisantes. « Ses eaux, disent Vincent et Baumes en 1802, coulent avec lenteur, en petite quantité, dans un canal pavé, obstrué par un moulin, sous le nom de *L'Agau,* traversant la ville de l'ouest à l'est »; pendant l'été la disette d'eau obligeait à les retenir dans ce canal et à ne les y renouveler que deux fois par semaine. « Il est difficile de se figurer le coup d'œil dégoûtant et la corruption de ces eaux croupissantes, chargées de matières savonneuses et colorantes en décomposition, provenant des laines, des cotons et des soies qu'on y vient dégorger au sortir des chaudières de teinture, ou du résidu de ces chaudières qui s'y écoule » (1). Pendant une bonne partie de l'année, nos industriels se trouvaient obligés d'avoir recours à l'eau de leurs puits, qui, d'ailleurs, était très bonne pour la teinture (2).

---

(1) Vincent et Baumes. Topographie de la ville de Nimes et de sa banlieue, 1802, p. 23.

(2) La plus grande partie de ces puits et les meilleurs

Malgré la précarité de ses voies de communication, la situation géographique de Nimes était moins mauvaise au Moyen-Age, à cause de la proximité des pays les plus commerçants de l'époque, l'Espagne, l'Italie surtout, et les îles méditerranéennes. C'est à cela qu'elle dut l'avantage de l'établissement dans ses murs d'une colonie de marchands lombards, venue pour y exercer le commerce. Etablis dès le XIII[e] siècle, ces étrangers obtinrent, en 1278, du roi Philippe le Hardi, des lettres patentes leur concédant un grand nombre de privilèges, notamment l'exemption de tout impôt, l'autorisation d'avoir un *change* à Nimes et la compétence du juge royal ordinaire de Nimes qui s'appela le « juge des Conventions royaux ». Cet incident historique, croyons-nous, a été une des causes de l'Industrie nimoise. Ces marchands italiens ont exercé une très grosse influence sur l'esprit de la population de Nimes où leur souvenir est resté très vivace (1).

Ils ont développé et fécondé merveilleusement un goût et un instinct naturels du Nimois pour le négoce. C'est ainsi qu'un document ancien témoigne que Nimes, au XIII[e] siècle, était déjà un foyer

---

sont situés entre l'Agau (rue Nationale) et le boulevard Gambetta).

(1) Il y a encore à Nimes la rue des Lombards. C'est là que ces marchands avaient leurs établissements.

industriel d'une véritable importance: en 1271, Philippe le Hardi autorisa les Nimois, par lettres patentes datées de Montargis, à porter et vendre hors du royaume les grosses étoffes de laine et les couvertures de lit qui se fabriquent dans le pays (1). De bonne heure les Nimois apprirent à se passer de ces étrangers pour exercer leur commerce. Une lettre écrite par les maître et garde de la manufacture des draps de Fantjaux, datée de 1393, indique que Nimes avait eu la permission d'avoir un « roi des merciers ».

L'existence de cette institution atteste que le commerce était florissant à Nimes au XIV^e^ siècle et que les Nimois y suffisaient.

Une autre cause de l'industrie nimoise a été le voisinage de Beaucaire, célèbre par sa foire, dont on trouve des traces dès 1168; par elle, les produits de la fabrique nimoise trouvèrent des débouchés extrêmement importants et commodes. Signalons en même temps la proximité d'Aiguesmortes à 40 kilomètres de Nimes, dont le port fut l'objet des faveurs des rois de France.

Mais, si les circonstances physiques que nous ve-

---

(1) Vassas. Notice sur l'état industriel du Gard, à l'occasion de l'exposition de l'industrie de 1844; Puech, La vie de nos ancêtres d'après leurs livres de raison, dans les mémoires académiques du Gard, 1885. Archives municipales, H H_4.

nons de signaler peuvent expliquer la naissance de l'industrie nimoise, elles ne sont pas assez avantageuses, pour justifier, à elles seules, l'importance qu'elle a prise dans l'ancien régime. Il faut faire appel à d'autres considérations.

« Avec ses ressources, variées mais mesurées, écrit Dutil (1), la nature languedocienne ne se montre ni trop avare, ni trop prodigue; prête à se livrer, mais aussi à se refuser quelquefois, c'est à l'homme qu'il appartient de la contraindre et de la diriger ». Ce jugement s'applique non seulement à Nimes, mais aussi aux conditions naturelles de tout ordre qui ont entouré la « capitale industrielle du midi de la France ». Le facteur humain a, en effet, joué un très grand rôle dans le développement de notre industrie.

Les Nimois avaient « l'esprit entreprenant, hardi dans les entreprises » (2) et se sont montrés très aptes à faire valoir les quelques avantages que leur offrait la nature.

L'intendant Basville, dans la balance du commerce languedocien qu'il dressa à la fin du XVII[e]

(1) Dutil. Etat économique du Languedoc à la fin de l'ancien régime (1911), p. 885.

(2) Voir A. Puech, « La vie de nos ancêtres d'après leurs livres de raison ou les Nimois dans la deuxième moitié du XVII[e] siècle », d'après des documents inédits. Mémoires académiques du Gard, année 1885.

siècle, rend hommage aux qualités des Nimois en déclarant « qu'ils ont tout le génie qu'on peut avoir dans leur profession » (1).

L'initiative vint surtout du côté des protestants, qui formaient la majorité de la population nimoise. Des mesures politiques les rendant inhabiles à exercer tous les emplois publics, ils n'eurent d'autre ressource que le négoce, et leur activité ne pouvait s'exercer que dans le commerce des manufactures ; « Cette impulsion (2) dit Vincent Saint-Laurent, donnée d'abord à une classe, se communiqua successivement à l'autre, par l'effet de l'exemple, quand la prospérité progressive des manufactures exigea un plus grand nombre d'ouvriers. Mais ceux qui reçurent les premiers germes de l'industrie ont continué à les cultiver avec plus de soin et de succès, et c'est principalement à eux que sont dus les progrès de cet esprit d'industrie qui est devenu le caractère dominant du peuple du Gard ».

Ce sont donc surtout des causes psychologiques qui expliquent le développement de l'industrie nimoise sous l'ancien régime. Cela nous indique que l'étude qui va suivre doit porter autant et plus

---

(1) *Ibid.*

(2) Vincent-Saint-Laurent. « De l'Industrie manufacturière du Gard », dans « Notice des travaux de l'Académie du Gard », année 1807.

peut-être sur les personnes que sur les choses, et qu'il faut faire une large place à la condition des travailleurs, manufacturiers, artisans et ouvriers.

Nous diviserons ce travail en deux parties : dans la première, nous étudierons l'industrie au XIX^e^ siècle, en nous plaçant au point de vue interne ; dans la deuxième nous nous occuperons de la condition des personnes qui y ont été employées.

Dans l'histoire interne de l'industrie nous prendrons chaque industrie séparément. Pour opérer ce classement des industries textiles, nous nous baserons sur la différence des métiers employés. Cela nous conduira aux trois divisions que voici :

1° Les tissus proprement dits ;
2° La passementerie ;
3° Les tissus à maille.

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE

LES MATIÈRES PREMIÈRES — LEUR UTILISATION

Le sol de la campagne nimoise, généralement impropre aux cultures alimentaires, s'est montré au contraire très apte aux cultures industrielles, notamment à celle du mûrier ; les pâturages de ses garrigues ont permis d'élever de nombreux troupeaux. Ainsi, les manufactures de Nimes ont trouvé sur place deux produits éminemment textiles, la soie et la laine.

Sériciculture. — L'introduction du mûrier d'origine espagnole en Provence et en Languedoc, date du milieu environ du XIII^e^ siècle. Mais les progrès de la sériciculture ne se font sentir que sous Henri IV, époque pendant laquelle le jardinier nimois Traucat fait d'importantes plantations dans les provinces du Languedoc et de la Provence. En 1604, on évalue à 4 millions le nombre de pieds. Les plantations progressent encore rapidement sous le

règne de Louis XIV et subissent une nouvelle recrudescence vers le milieu du XVIII[e] siècle, grâce à des gratifications qui encouragent leur extension. Le diocèse de Nimes indique à cette époque 13.677 plantations (1).

Cependant cette culture se concentre de plus en plus dans les Cévennes, dans la subdélégation d'Alais, où la feuille de mûrier devient la récolte la plus importante, et sur les bords du Gardon de Mialet « qui forment, rapporte Dutil, une véritable forêt de mûriers » (2).

D'après les registres des poids publics aux foires de Beaucaire et d'Alais, de 1760 à 1790, il s'y est vendu annuellement 10.980 kilos de soies de toute espèce, 3.920 kilos provenant d'autre part que du département (3). Mais il faut ajouter 1.470 kilos pour les soies vendues hors de foire, ce qui équivaut en tout à une somme de 2.890.000 francs. Le diocèse de Nimes fournit à lui seul, en 1774, 1.500 quintaux de soies.

En 1802, la statistique du département du Gard évalue à 24.470 kilos les soies filées. Le produit de

---

(1) Arch. dép. du Gard. Nombreux mémoires, T[5]6 et M[12]49.

(2) Dutil. Etat écon. du Languedoc à la fin de l'ancien régime, pp. 200 et suiv. ; Mozziconacci. « L'Industrie séricicole » dans « Nimes et le Gard », II, pp. 65-105.

(3) Arch. dép. du Gard, M[12], liasse 49.

l'industrie des soies s'accroît jusque vers le milieu du XIXe siècle. Pendant cette période, le Gard produit, année moyenne, de 3 millions à 3.500.000 kilos de cocons ; le prix moyen du kilo de cocons variant de 3 fr. 50 à 4 francs, cela donne, en 1841, une valeur de 17 millions de francs (1).

Vers 1855 une crise redoutable sévit sur les vers à soie par le fait de l'épizootie. Ce fut un désastre pour les populations du nord du département, qui vivaient de l'industrie séricicole. On fut obligé de faire venir, à grands frais, des graines et des cocons de la Chine et du Japon (2).

Depuis les travaux de Pasteur, l'industrie séricicole a repris son essor et est devenue une des plus importantes sources de revenus du département du Gard.

Pour l'année 1909 on compte que le produit pour le Gard est de 12 millions de francs environ ; après la culture de la vigne, c'est l'industrie qui rapporte le plus aux agriculteurs de notre département.

On a filé la soie de très bonne heure dans la région. Ménard rapporte qu'en 1345 Guillaume Rolland, sénéchal de Beaucaire, envoie de Nimes à la reine Jeanne de Bourgogne, douze livres de soie de Provence, chacune de différente couleur. Ces soies

(1) Archives de la chambre de commerce de Nimes, 1849.
(2) Nimes et le Gard, II, 332.

avaient coûté 67 sols tournois la livre (1), somme considérable, qui équivalait à 400 francs de notre monnaie.

Les filatures se répandent dans la région vers le XVI^e^ siècle. A la fin du XVIII^e^ siècle, il y a dans Nimes un grand nombre de filatures de soie. Paulet compte 120 moulins en 1773 (2). Dutil rapporte qu'on entretient 500 fourneaux pendant la saison, 623 en 1788 (3). « Les soies obtenues, dit-il, sont ordinaires, mais conviennent à la consommation des manufactures de la ville parce que l'on ne fabrique guère le genre d'étoffe *riche* qui aurait exigé des soies plus fines et plus unies. »

Au début du XIX^e^ siècle, la filature est très active à Nimes ; « ces derniers ateliers, écrivent Vincent et Baumes, en 1802 (4), d'une grande importance sous tous les rapports industriels, devraient être éloignés des habitations, à cause de l'odeur malsaine que répand la grande quantité de chrysalides et de débris de cocons qu'ils rejettent.

En 1810, la filature est encore assez arriérée. Les manufacturiers se plaignent de ce que les soies « ne reçoivent pas les préparations convenables, ce qui

---

(1) Ménard. Histoire de Nimes, II, 112.
(2) Paulet. L'Art du fabricant d'étoffes de soie, I.
(3) Dutil. Ouvr. cité, pp. 450 et suiv.
(4) Ouvr. cité, p. 104.

fait qu'elles sont peu recherchées » (1). Mais, en 1824, on constate de très grands progrès par suite de l'adoption des machines à vapeur à la *Gensoul* (ou chauffage des bassines).

Le manque d'eau empêcha l'extension de cette industrie. Plusieurs établissements se transportent, en 1825, à Uzès et dans les Cévennes où la disette d'eau se fait moins sentir (2). Cependant on compte 6 filatures dans l'arrondissement de Nimes en 1846. La crise de l'épizootie fut la cause de leur ruine. Elles chôment en 1857 ; en 1864 « les filatures comptent pour peu de chose dans l'arrondissement » (3). L'introduction des cocons de provenance étrangère leur permit de se maintenir encore quelques temps. Elles n'existent plus aujourd'hui. Elles sont mieux placées dans nos montagnes où la culture du mûrier est plus répandue, l'eau plus abondante, et la main-d'œuvre à meilleur marché.

Dans les arrondissements du Vigan et d'Alais on compte aujourd'hui 108 filatures, produisant près de 330.000 kilos de soie, d'une valeur de 16 millions de francs environ.

Déchets de soie. — On désigne sous ce nom les pellicules des cocons qui restent après qu'on a enlevé la soie, les côtes qui sont leur première enve-

(1) Arch. dép. du Gard, M[14], liasse 34.

(2) Stat. du Gard, II, 30.

(3) Ch. de commerce de Nimes, délibérations, 1857, 1864.

loppe, les fils, la bave à laquelle ils sont suspendus sur les bruyères, les cocons percés après la métamorphose, etc. La fabrique nimoise utilisait une grande quantité de ces débris que l'on faisait bouillir et qui étaient cardés et filés. Ils donnaient diverses espèces de fils plus ou moins fins qui servaient à la fabrication des bas et de certaines étoffes communes, les rubans, etc.

Ce genre d'industrie, assez particulier à la ville de Nimes était très actif; il occupe en 1789 près de 6.000 personnes, hommes, femmes et enfants (1). On emploie non seulement les débris des filatures de la province, mais encore une partie de ceux du Piémont et de l'Italie. Ce qui explique que ce travail occupe un si grand nombre de bras c'est qu'il offre l'avantage d'être à la portée des enfants les plus jeunes et des vieillards les plus infirmes. Les soies obtenues donnaient ce que l'on appelait le *fleuret,* la *filoselle,* la *galette,* la *schappe,* la *fantaisie,* et d'autres variétés.

L'emploi de ces fantaisies fines et des bourres de soie était « le fondement de la fabrique nimoise » (2).

Cette industrie conserve son activité jusqu'en 1835 « époque où elle a besoin d'être encouragée;

---

(1) Arch. dép. Gard, M[12] 15.

(2) Chambre de commerce de Nimes.

elle est encore dans l'enfance et nous rend tributaires de la Suisse et de l'Angleterre » (1).

L'adoption de la filature mécanique et du cardage à la presse la fait progresser. En 1841, la préparation de la fantaisie s'exploite dans la maison centrale de détention, employant près de 1.200 détenus. Cet établissement livrait à lui seul de 20 à 22 quintaux de fantaisie par semaine.

Mais les mêmes motifs qui avaient chassé de Nimes la filature de la soie firent disparaître le cardage des déchets de soie. Les trois maisons qui avaient entrepris cette préparation n'ont pas subsisté.

Cette industrie est, au contraire, florissante dans la région du Vigan, où deux grandes usines de cardage de déchets de soie produisent annuellement 635.000 kilos, d'une valeur de 10.250.000 francs.

Laine. — Ainsi que la soie, la laine a toujours été abondante dans la région nimoise. Nous avons vu, en effet, que la première industrie textile de Nimes a été celle de la laine et que déjà, au XIII^e^ siècle, on exportait à l'étranger des couvertures de laine et des draps grossiers. Cette production s'affaiblit avec les progrès de l'industrie de la soie qui lui porta ombrage, vers le XV^e^ siècle, époque où la soie devenant à la mode, « les grands seigneurs ne

(1). *Ibid.*

soulaient vêtir des draps de laine pas plus que les seigneurs et autres de petits estats qui se vêtent de soie ».

A la fin du XVIII[e] siècle les troupeaux de moutons diminuent considérablement, même « dans les cantons où la beauté et la cherté de la laine semblent devoir amener leur multiplication » (1). Cette diminution des bêtes à laine est de près de la moitié dans le Languedoc; en l'espace de 32 ans, de 1750 à 1782 leur nombre tombe de 250.000 à 200.000. La cause en est aux mauvais soins, à la mauvaise nourriture, aux maladies, à l'incurie des éleveurs.

En 1812, on récolte dans le Gard 570.000 kilos de laine. A partir de cette époque l'élevage est de plus en plus négligé, faute surtout de bons bergers.

L'utilisation de ce produit régional a été nulle. Le nombre des filatures de laine a été insignifiant. En 1845, il n'y a dans la région que deux filatures de laine et l'une d'elles ne travaille que pour une fabrique de tapis dont elle est une annexe.

La laine peignée et cardée dans le Gard a servi à alimenter les filatures du Nord.

Le coton. — Le coton est entré à Nimes dans la composition des étoffes à la fin du XVII[e] siècle. Il ar-

---

(1) Dutil. Etat écon. du Languedoc à la fin de l'ancien régime, p. 243.

rivait d'abord directement filé du Levant et d'Amérique ; ensuite et pendant tout le cours du XIXe siècle il est filé à Paris et à Lyon (1). Il est surtout employé à la fabrication des bas et des étoffes mélangées.

Il est curieux de signaler quelques essais pratiqués au début du XIXe siècle par Vincent-Saint-Laurent pour établir dans le Gard des plantations de coton. Il s'efforça de montrer que si le revenu d'une plantation dans le Gard n'égalait pas celui des jardins potagers par hectare, il surpasserait du double le produit ordinaire des meilleures terres. Mais il ne songeait pas que le sol le plus propice, celui des plaines inférieures et méridionales du Gard est aussi la partie où se fait le plus sentir la disette d'eau pendant l'été et qu'en outre la culture du coton exige six mois de pousse au moins sans gelée (2).

Il n'y a jamais eu de filature de coton à Nimes et dans la région, cette ville étant trop éloignée des ports de mer qui reçoivent cette matière. Notons cependant qu'il y avait dans chaque commune, en 1806, des pauvres gens qui filaient au rouet, du

---

(1) Arch. dép. du Gard, M[14] 28.

(2) Voir « Notice des travaux de l'Académie du Gard », 1808, p. 98 ; Mémoire de Vincent-Saint-Laurent sur la culture du coton dans le département du Gard.

coton et « le filaient très bien », pour le compte des fabricants de bonneterie. Un document des archives du Gard indique 6.500 personnes employées à ce travail, produisant 85.000 kilos de coton filé (1). Ces petits artisans disparurent dès que les procédés mécaniques importés d'Angleterre, les « mull-jennys » perfectionnées, firent faire de si grands progrès à la filature du coton.

En résumé, et exception faite pour le coton qui est un produit exotique, les matières premières sont abondantes dans la région, mais comme le dit Vassas en 1845 (2) « on n'en profite pas, parce qu'il n'y a pas assez de préparation sur place ».

« C'est une chose assez singulière dit le jury de l'Exposition de 1839 dans son rapport, qu'une contrée dont les besoins manufacturiers réclament une si grande diversité de matières n'ait fait jusqu'à présent aucun effort dans le sens de leur préparation sur place. On n'y profite même que très peu de sa production en soie. La plus grande partie est consommée par les autres fabriques de France, et nos fabricants vont se pourvoir dans les départements voisins ou à l'étranger de celles dont ils ont besoin ».

---

(1) M[14] 28.

(2) Vassas. Notice sur l'état industriel du Gard à l'occasion de l'exposition de l'industrie en 1844, p. 31.

En 1835, sur les 16 à 18 millions qu'est la production annuelle de soies grèges, un tiers seulement alimente les fabriques du département, les deux autres tiers allant à Lyon et à Saint-Etienne (1).

---

(1) Chambre de commerce. Séance du 23 oct. 1835.

PREMIÈRE PARTIE

HISTOIRE INTERNE DE L'INDUSTRIE DU TISSAGE

CHAPITRE PREMIER

LES ETOFFES DE SOIE ET MÉLANGÉES

Historique. — Les Nimois ont vraisemblablement appris des Italiens l'art de tisser la soie. Mais cette industrie, restée longtemps dans l'enfance, ne s'est développée que très lentement.

On constate, en effet, que Nimes ne sut pas profiter de la permission qui lui fut accordée par Louis XII, en 1498, par lettres patentes, d'établir dans son sein des « manufactures de draps et de toutes sortes d'étoffes de soie ». Les guerres et la peste qui la ravageaient en ce moment rendaient ce privilège inutile.

De même, les tentatives des frères Bonfa et du Nimois Dupont, venus à Nimes pour importer cette industrie d'Avignon où ils avaient puisé leurs connaissances techniques, n'eurent pas de succès. Ils fabriquèrent des velours, des satins, des damas et autres ouvrages de soierie, mais ces établissements ne durèrent pas, et, en 1640, tout se réduisait à

une soixantaine de métiers « qui faisaient plus de bruit que de besogne » (1).

Ces produits étaient, en outre, très défectueux.

Ce n'est que vers la fin du XVII[e] siècle que la fabrique de soieries prit de l'importance, sous l'influence de trois causes : la diffusion de l'usage des soieries dans les classes moyennes, les réformes accomplies par Colbert, et surtout la ruine de l'industrie avignonnaise due à une mesure politique du ministre de Louis XIV. Un grand nombre d'ouvriers avignonnais émigra à Nimes et depuis ce moment la fabrication des « soieries pures et mêlées, taffetas, tabis, burattes, papelines, serges, crépons, rubans et passements, tresses, gants, tours de cou, etc., prend un développement extraordinaire (2).

Il y a, en 1861, 1.100 métiers de taffetas, 132 moulins ou ovales, plus de 4.000 maîtres ou ouvriers taffetassiers, ce qui représente un commerce de plus de 2 millions par an.

Nimes est devenue la ville du Languedoc « qui

---

(1) Puech.

(2) Puech. « La vie de nos ancêtres d'après leurs livres de raison. » Mémoires académiques du Gard, 1887 ; Dutil. Etat économique du Languedoc à la fin de l'ancien régime, pp. 460-469 ; Boissonade. Développement de l'industrie languedocienne au temps de Colbert. Annales du Midi, 1906.

compte le plus de personnes adonnées au commerce et à l'industrie »(1). Elle possède, avec d'excellents ouvriers, des négociants expérimentés. Elle s'est acquis un si grand renom qu'elle voit accourir dans son sein de nombreux étrangers qui viennent, les uns s'y former, les autres y établir leur maison de commerce.

Les fabricants sollicitent en 1687 de l'autorité supérieure, la réglementation de leur industrie. Cette date marque le début d'une crise qui ruina momentanément les manufactures de Nimes. Le règlement autorisé par le Conseil d'Etat fut, non pas celui proposé par les Nimois, mais celui, autrement rigoureux qui, depuis longtemps déjà, régissait la fabrique de Lyon.

Il gêna beaucoup notre industrie dont la spécialité consistait à produire à meilleur marché que les fabriques rivales de Lyon, Tours, etc.; il avait en outre le tort d'obliger les membres du corps de métier qu'il instituait à aller à la messe, dans une ville où tous les marchands de soie, à quelque exception près, professaient le culte réformé. Ce n'était qu'une forme de l'intolérance religieuse de l'époque, aggravée par la Révocation de l'Edit de Nantes.

L'industrie de la ville huguenote subit une

---

(1) Puech, *id.*

éclipse qui se prolongea pendant la première moitié du XVIII[e] siècle, et ce ne fut que « lentement, péniblement, que les fabricants d'étoffes regagnèrent, par étapes non exemptes de reculs, une partie du terrain perdu ».

Vers 1750, commence une période de progrès rapides, de développements inattendus. Cela dure jusqu'en 1778. De 1749 à 1754, le nombre des métiers battant à Nimes passe de 776 à 2.200. En 1755 le corps des marchands de soie et fabricants se plaint de manquer d'ouvriers pour exécuter les commandes. Il est intéressant de noter qu'au même moment une crise très grave sévit à Lyon et à Tours. Cette époque de prospérité pour l'industrie nimoise coïncide avec la politique libérale adoptée par l'administration en matière d'industrie; les produits de notre fabrique se multiplient presque à l'infini par des créations nouvelles. N'étant plus surveillés, les fabricants donnent libre cours à leurs tendances. On fabrique à Nimes des velours « qui ne le cèdent pas à ceux de Gênes » (1), des étoffes fleuries, des damas, des péruviennes, gros de tours, des draps de soie et de coton, etc. Nimes triomphe surtout dans les petites étoffes mélangées (2) qui se vendent bon marché tout en ayant beaucoup d'apparence.

---

(1) Dutil. Ouvr. cité.

(2) Toutes les fois qu'on a imité à Nimes les petites

En 1777 on confectionne 120 sortes d'étoffes ; citons les taffetas d'Angleterre et de Florence, les damassades et satinades pour meubles, les papelines, les raz de Saint-Cyr, les calustrats façon des Indes, les canicules, les éternelles, les satins turquoises, les nimoises, etc., etc. D'après Dutil, 1.900 métiers sont employés au tissage, Paulet dit 3.000.

A ce moment la fermeture du débouché le plus important pour notre industrie, l'Espagne et les Indes Occidentales (1) lui occasionne un grand préjudice. Les Nimois se tournèrent du côté du marché intérieur, très défavorable en ce moment à cause des changements de la mode qui délaissait les soieries pour les toiles peintes (les femmes ne portaient que mousselines, batistes et linons, dit Dutil).

De plus, la concurrence de Lyon et de Tours était particulièrement dure par ce fait que ces deux villes pouvaient faire circuler leurs produits dans le royaume sans payer aucun droit, grâce à la franchise de leurs foires.

L'examen des cahiers de doléance de la sénéchaussée de Nimes aux Etats Généraux de 1789 ne nous permet pas de nous faire une idée exacte de

---

étoffes de Lyon, ces articles ont été anéantis, écrit le prévôt des marchands à Trudaine ; Dutil, *id.*

(1) Prohibition espagnole de 1778.

la situation de notre industrie. Les corporations ne rédigèrent pas de cahiers. On ne peut pas tirer d'argument de ce silence et conclure que tout était pour le mieux. On a, en effet, l'impression, que les fabricants nimois, traditionnalistes, ont pressenti que tout changement de régime leur serait fatal (1). Si, en apparence notre fabrique ne paraît pas sérieusement atteinte à la fin de l'ancien régime, puisque l'inspecteur Tricou nous parle de 3.500 métiers battants en 1786 (Vincent et Baumes en comptent 2.500), de nombreux témoignages attestent (2) que son activité n'est qu'artificielle et qu'elle usa de tous les expédients possibles pour la conserver. C'est ainsi qu'elle contracta l'habitude d'opérer des réductions dans la composition des tissus allant jusqu'à la dégradation, dans le but de les vendre meilleur marché. Un exemple nous est fourni par Dutil: on fabriqua prodigieusement d'une espèce appelée *éternelle,* moitié soie, moitié coton, que l'on fabriquait préalablement à Rouen, et que Rouen cessa de produire dès que Nimes s'empara de ce tissu.

Le prix de la matière était à peu près le même

---

(1) B. Bondurand. Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Nimes aux Etats généraux de 1789, I, XXIX.

(2) Archives départementales du Gard, T[5]6 et M[14]31, nombreux mémoires.

à Rouen et à Nimes (1), le prix de la main-d'œuvre était égal. Mais à Nimes on avait beaucoup plus de facilité pour choisir les soies plus convenablement, et meilleur marché qu'à Rouen. D'où succès de l'imitation nimoise. Mais « une cupidité aveugle et sans bornes fit baisser le prix de cette étoffe à la faveur d'une atténuation et, dès 1788, le nombre des ouvriers qui la produisaient tomba de 2.500 à 500 ». L'auteur conclut en disant: « telle fut l'histoire de ces fameuses *éternelles,* telle est aussi celle de tous les objets mélangés qui passent par les mains des fabricants de Nimes » (2).

Ces pratiques permirent à notre fabrique de se tirer d'affaire momentanément, mais sa réputation en fut ébranlée, et pendant une grande partie du XIX^e^ siècle nos fabricants auront à lutter, sur tous les marchés, contre la méfiance des acheteurs vis-à-vis des produits nimois.

***

Tout compte fait, dans le cours du XVIII^e^ siècle, l'industrie nimoise des soieries n'a qu'incomplètement recouvré l'avance qu'elle avait perdue à la suite de la Révocation de l'Edit de Nantes.

---

(1) Michel Veyrun. Mémoire sur la fabrication des étoffes de soie, 1808. Arch. dép. M[14]31.

(2) *Id.*

Son instabilité va continuer de se faire sentir au XIXe siècle au point que, souvent dans la même année, elle présentera l'aspect de la plus grande activité et celui de la plus grande inaction, ce qui fera dire à Reybaud, membre de l'Institut (1) : « Nimes en est réduit à des tâtonnements et à l'imitation plus ou moins imparfaite des nouveautés où Lyon excelle » ; jugement sévère, mais qui contient une grande part de vérité; nous verrons, en effet, que la fabrication locale a essayé et abandonné presque tous les genres : « On s'étonne, dit Audiganne, qu'après avoir touché tant d'articles elle en ait laissé dépérir un si grand nombre. Rien de si commun que de voir faire dans cette cité du Midi des essais merveilleux : mais, après des succès éclatants on s'arrête sur la route. On dirait que la fabrication ne brille que par éclairs soudains et rapides comme un feu d'artifice » (2).

La période révolutionnaire est naturellement une époque de stagnation pour notre fabrique. Elle se borne à fabriquer presque exclusivement des mouchoirs « *façon Madras* » où la soie se combine avec la laine, et des « burats ». Elle conserve

---

(1) Voir le Moniteur, année 1858 et les séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques 45 1858. Délibération de la ch. de commerce, juin 1858.

(2) Audiganne. Population ouvrière, II, 49.

environ 1.200 métiers (1). Les étoffes mélangées ayant acquis une grande vogue sous le Consulat, Nimes fabrique une grande quantité de petites étoffes composées en majeure partie de soie pure pour la chaîne, soie et coton, fleuret et fleuret soie, fleuret laine, pour la trame (2), des madras pour robes, unis, brochés (3) et une foule d'autres étoffes dont les noms ont varié chaque année.

La consommation de ces articles prend sous l'Empire un très grand accroissement.

En 1806, il y a 2.500 ouvriers taffetassiers et plus de 30 établissements faisant battre 1.320 métiers (4). Un tiers de ces métiers est consacré aux étoffes tout soie, soie fleuret. Le surplus travaille en mouchoirs soie et coton de diverses grandeurs, façon de cachemire, unis, brochés, cannelés, bordés de franges et enrichis de broderies, et à de petites étoffes quadrillées, taffetas de soie, soie et coton, pour robes, dont la consommation se faisait en France et à l'étranger. Notre fabrique retire plus

---

(1) Statistique dressée par la Chambre de commerce Arch. départ., M[14]28.

(2) Levasseur. Histoire des classes ouvrières et de l'industrie de France de 1789 à 1870, I-442.

(3) Ch. de commerce. Délibération du 6 juin 1860.

(4) Voir Vincent-Saint-Laurent « De l'Industrie manufacturière dans le départ. du Gard ; notice des tr. de l'Ac du Gard, 1807, p. 58.

de 6 millions de ces marchandises, « dont 1.500.000 francs pour le salaire des tisserands, 150.000 francs pour les brodeuses et faiseuses de franges, sans compter les frais de dévidage, de moulinage, d'ourdissage et de teinture » (1).

Les tissus appelés « *Madras* » ne durèrent pas. Les fabricants nimois avaient prix prétexte de la cherté des soies pour opérer des réductions dans le compte de ces tissus; par ce fait, leur vente en devint de plus en plus difficile et il s'ensuivit une crise de surproduction (2). C'est à ce point qu'en 1820, le Conseil des prud'hommes de Nimes demande un règlement de la fabrication « qui rendrait peut-être à nos manufactures cette ancienne réputation que les fabricants lui ont enlevée; certains vont jusqu'à supprimer des portées, et altérer le tissu, ce qui provoque une baisse de prix » (3).

C'est grâce à l'adoption de la mécanique Jacquart, en 1819, que l'on put sortir de ce mauvais pas. Ce nouveau procédé permit aux fabricants de se tourner d'un autre côté et de fabriquer de très beaux articles capables de soutenir la concur-

---

(1) *Id.*

(2) Arch. départ., M[14]33.

(3) Arch. du Conseil de Prud'hommes de Nimes, lettre datée du 29 avril 1820.

rence avec ceux qui sortaient des manufactures de Lyon, de Paris et de l'étranger.

En fait, dès 1824, l'activité de notre fabrique devient « étonnante ». Pendant le troisième trimestre, les « ouvriers manquent, malgré l'augmentation des salaires (1) ; la fabrique offre en ce moment à ceux qui veulent s'occuper, des ressources au-delà de leur nécessaire ».

Plus de 4.000 métiers battent en ce moment, dont plus de la moitié à la Jacquart, occupant un total de 9.000 ouvriers et produisant 5.780 pièces de taffetas, 6.240 pièces d'étoffes fleuret et soie, 52.000 pièces coton et soie, environ 40.000 douzaines de mouchoirs et fichus soie et coton, et 16.000 robes soie et coton. Le tout donne un produit de 14 millions de francs environ (2).

L'exportation se fait en Allemagne par les foires de Francfort et de Leipzig, aux Etats-Unis d'Amérique, en Espagne, en Italie, à Tunis, à Alger, au Maroc ; un peu plus tard à Constantinople, à Smyrne, à Alexandrie, au Caire et dans l'Amérique du Sud.

Cette nouvelle période de prospérité n'est pas

---

(1) Ils s'élèvent pour les hommes à 2 fr. 80, pour les femmes à 0 fr. 80 et les enfants 0 fr. 50. Conseil des prud'hommes, 21 janvier 1825.

(2) *Id.*

de longue durée; comme en 1817, les fabricants, grisés par leurs succès produisent trop et la fabrication excède la consommation. La fortune rapide de quelques fabricants excite l'envie et l'émulation de plusieurs; le nombre des manufactures s'accroît trop rapidement; la chose est d'autant plus grave que la plupart de ces manufacturiers improvisés « sans conaissances techniques, font fabriquer en sacrifiant les prix et les qualités » (1).

D'autres motifs précipitent cette crise, notamment, la cessation de toutes relations avec l'Allemagne, la Russie, l'Espagne, l'Amérique et les échelles du Levant, ces contrées ayant éprouvé des crises financières ou politiques; quelquefois, le préjudice est direct. C'est ainsi que les Anglais font subir une telle diminution sur le prix de leurs marchandises sur les marchés étrangers, que nos produits, incapables de subir une pareille diminution, se trouvent anéantis.

« Constantinople, Alexandrie, la Syrie, qui offraient une grande consommation, dit la Chambre de commerce, sont ravies à nos ressources, aucun navire ne pouvant sortir du port de Marseille sans être visité et pillé par les corsaires grecs; les assurances sont montées de 1 1/2 0/0 à 8 et 10 0/0. » (2)

---

(1) Arch. départ., M[14] 102.

(2) Arch. dép. M[14] 102. Nimes se trouva en ce moment

La consommation étrangère étant devenue défavorable, les meilleurs fabricants de Nimes abandonnent ces innovations d'articles qui donnent de l'éclat à nos fabriques, et s'efforcent de confectionner des articles d'une consommation générale, et par conséquent d'une vente courante (1) en France. Il s'agit, en effet, de chômer le moins possible, en attendant que la crise soit passée. « Notre fabrique ne produit rien de beau, ni de fin, ni de cher, dit la Chambre de commerce en 1832; elle s'occupe spécialement d'étoffes communes à la portée de toutes les fortunes (2). En conséquence, elle souffre moins que la fabrique d'objets de luxe. Ce qui lui porte à ce moment le plus grave préjudice, c'est la fermeture des derniers débouchés importants qui lui restent, la Belgique et la Hollande (3) et la diminution de la consommation en France, causée par les désordres politiques du

---

encombrée d'une foule d'ouvriers venus de Lyon, d'Avignon et de Montpellier qui grossit le nombre des gens sans travail.

(1) Arch. départ., M[14] 102.

(2) Arch. Chambre de commerce, copie de lettre I, lettre datée du 12 juillet 1832.

(3) Par suite des troubles qui suivirent la constitution du royaume de Belgique en 1830. La Hollande en outre venait de mettre un nouvel impôt de 120 florins par quintal sur nos marchandises.

temps (1). La stagnation est complète, les ventes sont nulles, les fabricants font travailler pour les *armoires,* à l'époque de l'année où l'on reçoit les commandes (2). Les salaires baissent de 2 fr. 25 à 1 fr. 75 pour les hommes.

Heureusement, la situation s'améliore dès 1831 du côté des débouchés extérieurs. Cette année l'Amérique fait de fortes commandes dans les mouchoirs; une grande maison de Bruxelles qui consomme beaucoup d'articles de Nimes fait des achats importants. D'autres maisons de la Hollande donnent des commissions, d'autant plus importantes que ces deux Etats se trouvent entièrement dépourvus de nos articles. Paris fait de nombreux achats, ainsi que la foire de Beaucaire (3). Dès le mois de février 1832 on a déjà éprouvé une heureuse influence de la vente dans les manufactures. La fabrique a redoublé d'activité; les ouvriers sont presque tous occupés, et leur salaire redevient suffisant. La quantité de matières premières utilisées, excède de 50 0/0 celle qu'on y a mise en œuvre en 1831.

Près de 15.000 ouvriers sont employés, faisant

---

(1) Révolution de juillet.

(2) Conseil de prud'hommes. Copie de lettre I, 16 janvier.

(3) Chambre de commerce, lettres datées du 13 janvier et du 1er février 1832.

battre 8.000 métiers, 3.500 à la Jacquart, 4.500 à haute et à basse lisse. On peut estimer à plus de 15.600.000 francs la valeur moyenne du produit des étoffes de soie et de coton fabriquées pendant l'année 1832 (1).

Nos fabricants sont revenus aux produits caractéristiques de leur fabrique; ils font des innovations qui obtiennent du succès. « des articles nouveaux qui se confectionnent pour l'été, dit la Chambre de commerce en février 1832 et qui paraissent satisfaire à cette précieuse mode, assurent à nos fabricants des débouchés considérables, à l'intérieur et à l'extérieur. De nombreux échantillons se confectionnent, et tout fait espérer du travail... »

Ces articles nouveaux sont les foulards imprimés (2) et les cravates de soie (3), les mouchoirs les nankinettes. Ils remplacent les étoffes pour robes (popelines, mandarines), qu'on est en train d'abandonner à Nimes et qui ont constitué le produit fondamental de sa fabrique de 1825 à 1832.

Bref, en 1832, l'industrie de la soierie conserve

---

(1) Arch. dép., M[14] 103. Voir Pieyre, Hist. de Nimes, I, p. 45.

(2) L'impression sur tissus a fait de grands progrès à Nimes par suite de l'adoption de la vapeur qui permet d'obtenir des couleurs d'une grande vivacité.

(3) C'étaient des cravates en soie noire, selon la mode de l'époque.

la première place à Nimes, et occupe à elle seule les deux tiers de sa population. Ces nombreux ouvriers se trouvent continuellement occupés « même pendant l'époque de la morte saison et malgré la cherté des soies et des cotons, qui, au lieu de nuire aux fabricants, favorise l'écoulement de leurs vieilles marchandises (1).

Ces beaux jours durent jusqu'en 1835; cette année-là, les articles légers que nous venons de signaler, fichus, cravates, foulards, n'occupent plus que 2.000 métiers et la classe ouvrière se trouve de nouveau plongée dans la misère (2).

La cause de cette nouvelle crise vient de ce que l'exportation, c'est-à-dire la grande ressource de notre industrie, est compromise sur tous les points de nos relations extérieures. Dans le procès-verbal de sa séance du 9 septembre 1842, la Chambre de commerce de Nimes attribue l'élévation des droits de douane étrangers « à notre système de douanes, fondé sur l'exclusion des produits étrangers, ce qui nous vaut des représailles vigoureuses ; nous

---

(1) Conseil des prud'hommes, lettres 16 janvier 1832 et 7 avril 1831. Archives du Gard, M[14]103.

(2) Emigration d'une partie de la population ouvrière de Nimes à Lyon. 320 passeports sont délivrés à la mairie en l'espace de trois mois à des familles d'ouvriers. Ch. de commerce, délib. du 23 oct. 1835. Arch. dép. M[14]133.

voyons s'aggraver de jour en jour, continue-t-elle, le principe de rétorsion proclamé par l'association allemande contre les nations étrangères... nos taxes sont exorbitantes sur les produits de nos voisins, ce qui provoque une hausse générale des prix; les industries qui souffrent particulièrement de cet état de choses sont celles des vins et des soieries ». L'Angleterre frappe nos soieries et nos étoffes mélangées, soie, laine et coton de droits exorbitants (15 à 20 0/0). Les tarifs des Etats-Unis, de l'Amérique, des possessions espagnoles et du Brésil sont aussi très élevés. Nos fabricants se plaignent surtout de la différence que l'on fait entre les étoffes de soie pures et celles en mélange. Ils demandent la cessation de cette fâcheuse prohibition qui pèse sur nos articles lorsqu'ils sont en coton ou coton dominant, ou, lorsque, n'importe leur nature ils ont quelques-unes de leurs parties cousues, brodées ou adaptées, et qu'ils ne soient soumis, d'une façon générale, qu'à un droit fixe calculé sur le montant de leur valeur, à cause des grandes variétés des prix de nos étoffes et de leur destination: les unes, coton dominant ou avec mélange cotonneux plus ou moins grand, les autres, comme les soieries, étant destinées aux classes opulentes.

Ils se plaignent enfin des droits excessifs de l'Allemagne, de la Suisse, de la Prusse et de la Russie, et des prohibitions absolues qui frappent nos soie-

ries dans le Milanais, le Vénitien et la Hongrie (1).

La situation va en empirant les années suivantes: les crises commerciales, les affaires d'Amérique, le choléra qui sévit en Italie et la guerre civile en Espagne, rendent le commerce d'exportation encore plus précaire (2). Enfin, la consommation de la soie diminue très sensiblement à partir de ce moment et celle de la laine lui est préférée (3).

La crise, générale à l'industrie de la soie en France, est particulièrement ressentie à Nimes, pour les raisons que nous avons déjà indiquées et ensuite par ce que l'industrie de l'impression qui fait vivre le tissage disparaît de Nimes à cause du

---

(1) Chambre de commerce. Procès-verbal de la séance du 23 octobre 1835.

(2) Arch. dép. du Gard, M[14] 103.

(3) Le tableau ci dessous, dressé par la statistique du Gard (II-28) montre l'importance de la quantité de laine employée par la fabrique de Nimes, comparativement à celle de la soie et du coton en 1825 et en 1840:

Soie consommée par l'industrie nimoise			en 1825	31.300 k.
—		—	1840.	19.669 k.
Bourre de soie	—	—	1825.	514.000 k.
—	—	—	1840.	34 000 k.
Coton	—	—	1825.	2.000.000 k.
—	—	—	1840.	800.000 k.
Laine	—	—	1825.	33.500 k.
—	—	—	1826.	20.000 k.
—	—	—	1840.	70.000 ç.

manque d'eau. Disons quelques mots de cette industrie accessoire qui a eu son heure de prospérité.

Très restreinte au début du XIX^e^ siècle, elle commence à prendre son essor vers 1833. L'avantage qu'elle offre consiste à produire des articles plus variés, plus apparents et par conséquent plus favorables à la consommation (1), par leur prix peu élevé. La plupart des tissus sortant de nos fabriques reçoivent de belles impressions, offrant de l'éclat et de la solidité dans les couleurs, un goût parfait du dessin et de la forme, et se mariant avec des effets déjà obtenus par le lancé ou ajoutés par la broderie à la main. L'imprimerie livre aux débouchés des étoffes remarquables, tant par la beauté, la variété des dessins, que par la modicité de leur prix.

Parmi ces tissus (mouchoirs, fichus, etc.), les foulards occupent un rang distingué. C'est un genre de fabrication vraiment indigène, local, non seulement par rapport aux diverses mains-d'œuvre auxquelles il est soumis, mais encore par ce qu'il est tissé avec des soies récoltées dans nos contrées.

Mais la disette d'eau met obstacle au développement de cette industrie. Vers 1840 elle commence à être distancée par Rouen, Mulhouse et Lyon, sous le rapport du prix de revient; en 1844, le nombre des ateliers d'impression tombe de 18 à 10. Les im-

---

(1) Voir stat. du Gard. Rivoire, II, 34.

primeurs sur étoffes de soie n'existent plus en 1860. Deux des derniers ont transformé leurs ateliers, l'un en buanderie, l'autre en fabrique de lacets (1).

Le malaise de notre industrie des soieries n'a pas cessé de s'accroître depuis l'abandon des tissus destinés à l'impression. A l'exception d'un tissu spécial à destination de l'Orient et de la côte d'Afrique dont nous aurons encore à parler, tous les articles de soierie sont anéantis et absorbés par la puissante fabrique de Lyon qui, vers 1850, s'empare de l'article foulard « qu'elle fabrique en abondance et à meilleur marché que Nimes » (2).

Le nombre des pièces de taffetas (3) est tombé de 5.750 en 1825 à 150 en 1840. Pendant le même intervalle, celui des pièces d'étoffes fleuret et soie confectionnées annuellement à Nimes est tombé de 6.240 à 100, celui des étoffes coton et soie de 52.000

---

(1) Chambre de commerce, séance du 28 sept. Rapport des délégués de l'Industrie du département du Gard à l'exposition universelle de Londres de 1851, p. 25

(2) Le nombre de métiers employés à Lyon est passé de 4000 en 1800 à 75,000 en 1855.

(3) Le taffetas a presque totalement disparu parce que le taffetassier n'est pas assez payé. « Cette industrie disparaîtra parce que les quelques vieillards qui en tirent encore quelque profit n'existent plus ; cette cessation ne causera pas une grande perturbation». Chambre de commerce, lettre datée du 7 oct. 1864.

à 400. Il ne se fabrique plus de robes de soie et coton depuis 1837 (1).

En 1844, la Chambre de commerce, elle-même, déclare qu'il ne faut pas se faire illusion sur les destinées de l'industrie du tissage de la soie à Nimes : « Elle décline, dit-elle, et tend à disparaître » (2).

Après la Révolution de 1848, elle dut suspendre presque complètement ses travaux, faute de commandes et de crédit (3). Elle subit également un grand contre-coup de la crise financière et commerciale, qui sévit sur toute l'Europe à partir de 1846, causée par des circonstances économiques et politiques : mauvaise récolte de blé, cherté du pain, les routes défoncées empêchant le transport des blés à l'intérieur, inondations dans la région (à Alais et sur les bords de la Loire), mécontentement de l'Angleterre, à cause des mariages espagnols, etc. (4).

La cause de cette décadence doit être attribuée à la variation des modes, à la grande perfection qu'ont atteinte les étoffes légères en laine fine, grâce aux procédés mécaniques, que Nimes n'em-

---

(1) Statistique du départ. du Gard. Rivoire, II, p. 29, tableau.

(2 et 3) Chambre de commerce. Lettre du 28 sept. 1844, séance du 2 août 1848.

(4) Mémoires d'un commissionnaire en tissus.

ploie pas, au bas prix où sont tombés les tissus de coton, et à la concurrence de quelques fabriques étrangères pour les étoffes mélangées surtout, telles que Zurich, Bâle, Texel qui, placées dans des conditions économiques plus avantageuses, soit pour les matières premières (laine), soit pour la main-d'œuvre, produisent à meilleur marché.

Ces fabriques du Nord, montées sur de plus vastes capitaux et disposant de plus puissants moyens de production, parvinrent à faire adopter pour la consommation, à la place de nos tissus soie et coton, des étoffes aussi apparentes, mais plus solides, telles que les tissus mérinos, la mousseline-laine et tous leurs dérivés (1).

Enfin, ce qui nuit par dessus tout à notre fabrique des soieries, c'est cette malheureuse habitude que nous avons si souvent constatée déjà et que certains fabricants dénoncent eux-mêmes, consistant à altérer sans cesse et sans mesure la qualité de leurs produits. Les délégués de l'industrie du département du Gard à l'Exposition de Londres de 1851, s'en plaignent amèrement dans leur rapport (2).

Il ne reste donc de notre industrie des soieries

---

(1) Ch. de commerce, dél. 27 mars 1855.

(2) Voir p. 25.

dans le dernier tiers du XIXe siècle, que l'article soieries légères, à destination de l'Algérie : écharpes et fichus de soie, unis, à carreaux, ou lamés en or ou en argent, appelés « mouchoirs du Levant ». On les fabriquait à Nimes depuis longtemps, avant même la conquête de l'Algérie. Mais, depuis 1830, on les a remarquablement perfectionnés, à ce point qu'ils éclipsent totalement les produits similaires, autrefois célèbres, de Tunis et de Tripoli (1). Ces divers produits, sous la forme de riches écharpes rayées et mêlées de fils d'or et d'argent, de turbans de 5 à 6 mètres de long, de robes communes à couleurs bizarrement associées et qu'on nouait tout simplement sur la hanche, font l'objet d'un commerce important, au moyen des juifs, qui viennent tous les ans en France faire leurs approvisionnements.

Cette fabrication subit des hauts et des bas, par ce fait qu'elle ne possédait qu'un seul débouché. Ainsi, en 1867, par suite des désordres de l'Algérie, le nombre des métiers tombe de 800 à 10, l'Egypte, Constantinople et les pays du Levant qu'elle essaie de conquérir ne suffisant pas encore à combler

---

(1) Notice sur l'exposition des produits de l'Industrie du département du Gard à l'occasion du passage à Nimes de S. M. Napoléon, en 1852.

le déficit des provinces d'Alger et de Constantine (1).

Depuis l'occupation de la Tunisie et l'achèvement de la pacification en Afrique, et malgré des désavantages tenant à ce que Nimes n'est plus un foyer industriel (absence de teintureries, fermeture de la condition des soies en 1899, etc.), l'exportation de ces articles a sensiblement augmenté et enrichi deux grandes maisons qui existent encore.

---

(1) Arch. départementales du Gard, M[14], 233 et 263.

CHAPITRE II

LE CHALE

Les premiers châles de cachemire furent introduits en France au commencement du XIX^e^ siècle, par des officiers de l'armée d'Egypte. Les voyageurs du Levant avaient souvent parlé de ces merveilleux tissus.On les avait vus portés par les quelques Orientaux venus à diverses reprises à la Cour de nos rois. Enfin, ils étaient connus en Russie où les grands seigneurs les découpaient pour en faire confectionner des gilets à mettre sur la peau. Ce fut à l'exemple de Joséphine, l'élégante épouse du premier Consul, que les dames françaises les adoptèrent définitivement. Toutefois, comme le prix de ces premiers châles était très élevé, on dut songer à les imiter.

La difficulté était immense, en regard des moyens de fabrication que l'on possédait alors aussi bien (pour le filage de la matière première, que pour le tissage du châle). L'imitation du châle de l'Inde

fut le but que Jacquart se proposa, d'abord dans la transformation du métier à tisser : grâce à la mécanique Jacquart, la confection du châle fut en outre rendue plus économique ; ce métier était armé d'un battant-brocheur : de petits fuseaux brochaient le dessin, pendant que des coups de trame, lancés d'un bout à l'autre du métier formaient le tissu en liant la chaîne.

Les châles indiens furent successivement imités à Paris, où l'on employa presque uniquement le duvet de cachemire, la propre matière du châle de l'Inde ; à Lyon, où l'on employa divers fils de bourre de soie et de coton ; à Nimes, enfin, où l'on employa également les fils de bourre de soie et de coton.

Les premiers types apparaissent chez nous en 1806 : ce sont des schalz longs et carrés, unis, avec des liserés, brochés (1).

Mais ce n'est qu'après l'adoption de la mécanique Jacquart, c'est-à-dire vers 1820, que cette fabrication prend de l'importance. En 1825, le châle est devenu le vêtement féminin à la mode, et le nombre des métiers servant à le confectionner s'élève, à Nimes, à 5.500, faisant travailler de 10 à 12.000 ouvriers (2).

---

(1) Arch. dép., M[14], liasses 28-33.

(2) Arch. dép., M[14]33.

Les pays étrangers, grâce à la situation politique de l'époque, sont favorables à l'exportation, surtout la Hollande, qui fait une consommation prodigieuse de nos petits châles légers (1). Mais cet état de prospérité est dû surtout « à cet art ingénieux de nos fabricants, qui rend les produits de Nimes si propres aux exportations, chaque année plus considérables et qui consiste à produire des effets avec les moyens les plus simples et les moins coûteux » (2).

Nimes rivalise pour l'intérieur avec Paris et Lyon, tantôt pour les genres simples et de bon goût, tantôt pour les genres à effets, heureusement combinés.

Mais « son caractère et son plus grand moyen de séduction sont le bon marché ». Nos fabricants sont toujours restés attentifs à perfectionner leurs ouvrages et à les rajeunir pour qu'ils soient conformes à la mode du moment. C'est ainsi que le châle Jacquart « ne cesse d'être très demandé à cause de la perfection croissante dans les dessins et la fabrication; le châle fantaisie imprimé subit aussi de grandes améliorations, grâce à l'application de

---

(1) Il s'en vendait également une très grande quantité chaque année à la foire de Beaucaire.

(2) Stat. du Gard, II, 25.

la vapeur qui permet d'obtenir des couleurs d'une grande vivacité (1).

Enfin, signalons l'invention d'un modeste ouvrier nimois, nommé Turien, qui introduisit dans le montage du métier à la Jacquart une modification déterminant un progrès réel dans cette branche d'industrie. Lorsqu'on voulait changer le dessin des châles, il fallait démonter le métier, opération longue et ruineuse. Par le procédé Turion, le tisserand n'a plus besoin de démonter son métier et la dépense en est diminuée. L'ancien procédé coûtait en dépense de temps et d'argent, au moins 44 francs pour chaque démontage, tandis que le procédé Turion appliqué aux mêmes métiers amène au même résultat avec une dépense de 11 francs.

Cette différence notable, appliquée aux 5.000 métiers battant à Nimes, produit un bénéfice annuel de 250.000 francs pour la ville (2).

Pour ces raisons, cette fabrication ne cesse de s'accroître, et l'année 1837 indique 110.000 châles fabriqués à Nimes.

---

(1) M[14]103. Arch. départ. Stat. du Gard, II, 31.

(2) La commission nommée par le préfet du Gard par l'arrêté du 20 août 1834 chargée d'examiner ce procédé concluait que le procédé Turion entrait dans le domaine public moyennant une indemnité de 15,000 francs à son auteur. Pieyre, Hist. de la ville de Nimes, I, 64. Stat. du Gard, II, 26.

Elle se ralentit un peu cependant l'année suivante, par suite de l'élévation des barrières douanières à l'étranger.

L'Angleterre relève ses droits sur nos produits de 15 à 20 0/0. L'Amérique, les Etats-Unis et les possessions espagnoles imposent lourdement les étoffes de soie et en mélange; l'Italie, le Piémont, la Sardaigne, la Savoie, les Etats romains, la Toscane, Naples, la Sicile, autres lieux d'importations, suivent leur exemple. L'Espagne et le Portugal prohibent absolument nos articles lorsqu'ils sont tout coton et coton dominant ou lorsque quelle que soit leur nature, l'aiguille a passé dans ces ouvrages. Même prohibition de la part des Etats autrichien, milanais et vénitien et de la Hongrie.

Enfin le fabricant n'est pas seulement aux prises avec les difficultés de la concurrence étrangère: la question des salaires vient compliquer la situation et l'aggraver, le manufacturier se trouvant dans l'impossibilité, vu les circonstances, d'augmenter le prix de la main-d'œuvre (1).

Une grande amélioration ne tarda pas à se produire. Vers 1838 l'industrie de la laine prend un développement considérable ; notre fabrique du châle en profite pour prendre une nouvelle orienta-

---

(1) Voir 2e partie, chapitre II.

tion. Il faut noter aussi qu'à ce moment la consommation du châle atteint son apogée; son usage est devenu universel: depuis la femme à la mode, qui enveloppe sa taille élégante dans les plis larges et onduleux du cachemire, jusqu'à la paysanne qui croise sur sa poitrine le modeste châle d'indienne ou de cotonnade, le châle est devenu le complément obligé de toute toilette féminine.

Pour répondre à un besoin si général et offrir à toutes les fortunes le moyen de le satisfaire, nos fabriques s'évertuent à employer de mille manières le duvet indien, la laine, la soie, le coton, à varier les nuances et les formes du dessin, à rechercher toutes les combinaisons possibles du tissage; l'impression vient, avec l'enluminage de ses brillantes couleurs, offrir à la coquetterie peu fortunée, une imitation séduisante des châles les plus riches.

Les châles qui sortent de nos fabriques sont de deux groupes; d'abord, le châle indou laine, se fabriquant beaucoup à Paris. Malgré l'éloignement des usines et filatures de laine, nos fabricants ne parviennent pas moins par l'économie dans la main-d'œuvre, l'intelligence dans la fabrication, à soutenir la concurrence, et à trouver de larges débouchés à l'intérieur et à l'extérieur.

En second lieu, le châle indou, dit *châle de Nimes*. Ici, au contraire, tout est mis en œuvre pour atteindre le bon marché ; une réduction dans le

compte du tissu, l'économie dans les matières et dans les couleurs, des dimensions réduites, etc.

Nimes envoie à l'Exposition universelle de Paris de 1839, un châle de 135 centimètres carrés, broché, imitation de cachemire, qui étonne le jury à cause de son bas prix (il était coté 14 francs). Il donne cependant à l'ouvrier un bon salaire et laisse au fabricant un bénéfice de 15 0/0 (1).

La plus belle période de cette industrie va de 1838 à 1846. Le nombre de châles s'accroît prodigieusement. Nous notons 65.300 pièces en 1838, 140.000 en 1840, 215.000 en 1841 (2), et 350.000 en 1846 (3). Jusqu'en 1850, 45 maisons de châles soutiennent victorieusement la concurrence sur tous les marchés en faisant exception pour le Levant et l'Amérique où Glasgow et Vienne obtiennent déjà la préférence sur nous.

En 1852, la fabrication du châle est encore celle qui a le plus d'importance; c'est à elle que se trouve liée l'existence du plus grand nombre d'ouvriers. Elle est une richesse industrielle pour le pays. Nimes est un des trois grands centres de l'industrie châlienne en France, à côté de Paris et de

---

(1) Rapport du jury central à l'Exposition de Paris de 1839.

(2) Arch. départ., M[14] 103.

(3) Pieyre. Histoire de Nimes. I, 219.

Lyon, villes dont elle soutient la concurrence (1) parce qu'elle possède « des dessinateurs hommes de goût, des fabricants habiles et des ouvriers exercés, sachant parfaitement manier la mécanique Jacquard, à laquelle même certains d'entre eux ont apporté des perfectionnements remarquables » (2).

Mais l'heure du déclin va bientôt sonner pour cette industrie. De grandes fabriques, placées dans de meilleures conditions économiques, relativement au prix des salaires et au bon marché de certaines matières premières, s'organisent puissamment dans l'Amérique du Nord, en Hollande, en Belgique, en Allemagne et en Angleterre. Ces pays qui consommaient jusque là nos produits, nous disputent tous les marchés étrangers (surtout Vienne en Autriche et Paisley et Glasgow dans le Royaume-Uni). L'Angleterre l'emporte sur nous pour tous les articles bon marché, à cause de ses immenses débouchés. L'Allemagne possède des matières (laines de diverses qualités) et la main-d'œuvre à bas prix.

---

(1) Notice sur l'Exposition des produits du Gard à l'occasion du passage de S. M. I. Napoléon le 30 sept. 1852, p. 13.

(2) *Id.*

Nimes se trouve distancée sous le rapport du prix de revient.

Elle est mal placée pour avoir la laine à un prix avantageux. En outre, il ne lui est plus permis d'économiser sur la main-d'œuvre devenue plus exigeante. D'autres régions en France, comme la Picardie, l'ont à très bas prix.

Nos manufacturiers essayent d'employer des femmes et les ouvriers en soierie sans travail, mais sans succès, « cette fabrication, le châle broché surtout, n'étant pas à la portée de tous les ouvriers par ce fait que l'établissement et la conduite de ces métiers exigent beaucoup de force et d'adresse, des avances de fonds et du crédit » (1).

Le seul avantage qui nous reste, l'invention et le goût, deviennent illusoires parce que les fabriques de l'étranger se modèlent sur nos genres et empruntent d'une façon parfois servile toutes les idées de nos dessinateurs (2) : « Ni le goût et la fécondité artistiques de nos fabricants et dessinateurs, constate Audiganne, ni les expédients de fabrication toujours nuisibles d'ailleurs à la qualité de nos marchandises, ni l'expérience des ouvriers dont quelques-uns, du reste, avaient été embauchés

---

(1) Chambre de commerce. Délibération, 1850.

(2) Visites et études de S. M. I. le Prince Napoléon au palais de l'industrie en 1855, p. 292.

par la concurrence étrangère, ne purent empêcher le malaise de notre industrie ».

En 1858, on ne fabrique plus que le châle broché, qui fait battre 1.400 métiers et donne du travail à près de 4.000 ouvriers. En 1862, nous constatons une reprise ; l'étranger semble donner la préférence au châle français (1) : l'Espagne, l'Allemagne, la Hollande et l'Angleterre nous font des commandes.

Mais à partir de l'année suivante, ces commandes se font rares et le chiffre d'affaires diminue très sensiblement et d'une façon progressive, jusqu'en 1890 où on cesse totalement de fabriquer le châle à Nimes.

Il était d'ailleurs démodé depuis 1860 ; si son usage avait subsisté, il est probable que sa fabrication aurait continué à décliner, par ce que notre industrie ne pouvait plus supporter la concurrence de ses rivales.

---

(1) Chambre de commerce, lettre datée du 10 oct. 1857 ; procès-verbal de la séance du 27 janv. 1862.

CHAPITRE III

TAPIS ET ÉTOFFES POUR AMEUBLEMENT

Depuis le début du XVIII[e] siècle environ (1) Nimes fabriquait des étoffes pour meubles de tous genres et s'était acquis un certain renom dans cette production. Elle le conserva au XIX[e] siècle. Les archives de la Chambre de commerce de Nimes révèlent (2) qu'en 1817 le roi fit à notre ville une commande importante de damas, brocatelles et brochés, taffetas, satinades, serges en soie et en fleuret.

Le tapis de pied, destiné à tenir une si grande place dans l'ameublement, n'apparaît qu'en 1825. Connu cependant depuis longtemps (3) il était demeuré jusqu'alors un article de haut luxe : par l'étendue de ses sujets de paysage et d'histoire, la

---

(1) Voir chap. I[er], historique.

(2) Registre de copie de lettre, n° 1, 1817.

(3) L'établissement de la Savonnerie fut créé en 1607 par Henri IV.

perfection des formes et la pureté des couleurs, les Gobelins avaient élevé cette industrie au rang des beaux-arts. Il restait à créer un genre de tapis capable de contenter des goûts moins délicats et accessible aux modestes fortunes. Tel fut le problème que les fabricants de Nimes essayèrent de résoudre, en profitant de tous les progrès du filage, du tissage et de la teinture. Une difficulté qui demeura longtemps insurmontable, fut la cherté de la laine causée par des droits d'entrée très élevés. Les efforts de nos industriels n'ont abouti que lorsqu'ils ont obtenu cette matière à de meilleurs prix.

C'est ainsi que jusque vers 1840, malgré de nombreux perfectionnements (application du procédé Turion, invention du tapis dit « haute laine » ou à « libre palette »), malgré encore les succès qu'elle remporta aux expositions de Paris en 1834 et 1839, notre fabrique ne réussit pas à vendre à l'extérieur parce que ses produits coûtent trop cher (1).

La production des tapis à Nimes s'accroît très rapidement à partir de cette date. Elle prend chaque jour une nouvelle extension (2). Dès 1841 l'exportation commence en Hollande, dans le Levant, puis et surtout en Angleterre et dans l'Amérique

---

(1) Pieyre. Histoire de Nimes, I, 126. Il faut remarquer parmi les lauréats Soulas qui importa à Nimes le tapis de pied et Flaissier qui l'a perfectionné.

(2) Arch. départ., M[14] 103.

du Nord; ces deux derniers pays deviendront les débouchés vitaux de cette industrie.

Mais les droits d'entrée de la laine en France sont toujours élevés, ce qui met Nimes en état d'infériorité vis-à-vis de l'étranger; En 1841 la Chambre de commerce de Nimes ne cesse de demander l'union douanière avec la Belgique à cause de la concurrence invincible des produits belges sur les français. « La raison, dit-elle, est que les laines payent à l'entrée en France 22 0/0 de la valeur, l'entrée étant libre en Belgique. Si les deux Etats adoptent la même base, la concurrence sera rétablie sur son véritable terrain, l'habileté du fabricant » (1).

En dépit de la concurrence belge et anglaise, surtout sensible pour les genres de tapis dits écossais, les moquettes coupées, bouclées et chinées, les tapis d'appartements, foyers et descentes de lit (2) et malgré l'insuffisance de la prime accordée par le Gouvernement pour mettre nos fabricants en parité avec les étrangers, l'exportation de nos produits continue de s'accroître (3).

Nos tapis s'imposent par leur bon goût et leur perfection. A la suite de l'Exposition de Paris, de 1844, un journal de l'époque écrivait: « Ces ingé-

---

(1) Procès-verbaux des séances, 1841.

(2) Chambre de commerce, lettres, 1er février 1841, 29 janvier.

(3) *Id.*, 2 juillet 1842.

nieux fabricants (les exposants nimois)... ont importé dans le Midi l'industrie des moquettes qui appartenait au Nord. Ils leur ont donné une couleur, un éclat, un mouvement jusqu'alors inconnu... Il est facile de voir que, même pour les dessins, les Nimois sortent des sentiers battus et se font un genre original dont les produits ont vivement frappé l'attention par la nouveauté et l'élégance. Aubusson leur a fait des commandes, c'est tout dire » (1).

Cet accroissement contrebalance un peu la perte que subissent vers la même époque les étoffes pour tentures, délaissées par la consommation et par l'effet de la préférence qu'obtiennent les papiers peints; ces étoffes unies ou façonnées, souffrent d'ailleurs de la concurrence de l'Allemagne, de la Saxe et de la Prusse.

Cependant, vers 1850, un fabricant s'essaie aux étoffes brochées et d'armures variées pour ameublement; et cette production prend de l'importance et à des imitateurs à Nimes et à Marguerittes (2).

Les progrès du tapis sont beaucoup plus intéressants. Le produit annuel des manufactures s'élève à la même époque à 2.500.000 francs. Le nombre d'ouvriers est de 1.800 à 2.000; la plupart d'entre

---

(1) Pieyre, I, 219.

(2) Nimes et le Gard. Industrie et Commerce, II, 324.

eux travaillent en fabrique, les métiers étant trop compliqués et trop coûteux pour être leur propriété. Ils gagnent 3 francs par jour, les femmes 1 fr. 25 et les enfants 0 fr. 60 (1).

A ce moment se manifeste une fois de plus l'impuissance de notre industrie à produire des articles communs et courants. Nimes, jusque-là, en produisait une grande quantité.

L'introduction des tapis anglais à bas prix anéantit ces articles et attaque notre fabrique dans ses fondements.

Mais nos fabricants, surent se retourner à temps, par d'intelligents efforts vers les genres moins manufacturiers, que le simple tapis double face, par lequel ils avaient commencé, mais éminemment artistique. Ils créent des genres variés, s'adressent à la consommation bourgeoise comme à l'ornement des palais, et dont le prix moyen est sensiblement plus élevé (2). Ces genres, plus appropriés aux aptitudes de nos fabricants, devaient leur assurer la supériorité. Le tapis riche exige, en effet, dans sa fabrication « cet inimitable caractère d'élégance

---

(1) Arch. Ch. de commerce. Lettre datée du 4 mars 1858.

(2) Compte rendu des opérations et résultats de l'exposition de Nimes de 1863, p. 580.

que nos nouveaux concurrents ont vainement cherché et chercheront vainement à imiter, et qui, propre à l'industrie française, est l'apanage plus particulier de nos fabricants et de nos ouvriers méridionaux » (1).

Mais, après 1860, à la suite du traité libre-échangiste avec l'Angleterre, la lutte prend un caractère pénible pour ces articles mêmes. « Si bien, dit la Chambre de commerce, que si les tapis riches résistent encore et luttent, c'est grâce à la louable persistance de certains fabricants, au bon goût et à l'élégance des dessins. Mais, ajoute-t-elle, le temps n'est pas éloigné peut-être où nos voisins d'outre-Manche sauront, en nous copiant ou tout au moins nous imitant, placer le tapis riche français dans la même impossibilité de concurrence que le tapis ordinaire, et cela, parce que leur système de fabricacation, si différent du nôtre et l'énorme quantité de leurs produits (une maison anglaise fait à elle seule de 25 à 30 millions d'affaires par an) leur permettront d'entrer dans une voie de réduction de prix telle, que nos fabricants ne pourront pas les y suivre, soit qu'ils conservassent leurs moyens actuels de fabrication, soit même qu'ils voulussent se hasarder à faire les frais d'un nouvel outillage et

---

(1) Ch. de commerce. Séance du 15 oct. 1860.

s'imposer les charges d'une nouvelle organisation » (1).

Cette prévision ne se réalisa pas si tôt. Ce n'était là qu'une crise passagère. Si le tapis ordinaire est abandonné à Nimes en 1863, le tapis riche, concurremment avec les étoffes pour ameublement, reprend beaucoup de vigueur, « grâce à l'application des fabricants à rechercher de nouvelles dispositions dans leurs produits pour justifier la préférence sur la concurrence anglaise ». En août 1863 « cette industrie a repris à Nimes son train de vie normal » et en novembre de la même année « les ouvriers manquent » (2).

C'est précisément le moment où notre industrie des tapis entre dans la période de sa plus grande prospérité. Elle lutte victorieusement contre la fabrique de Roubaix qui imite nos produits ; la nôtre « n'a rien à redouter de cette concurrence à cause de la supériorité intellectuelle de nos ouvriers ». Les prix de vente se maintiennent malgré une invasion de produits anglais similaires. Nos fabricants n'ont pas peur ; certains articles nimois, comme le

---

(1) Nous aurons l'occasion de mentionner une semblable tentative qui échoua. Chambre de commerce, 10 janv. 1861, 21 janv. 1864, 21 janv. 1862.

(2) Arch. départ., 14 M 212.

tapis haute-laine (1) sont à l'abri de toute concurrence sur les marchés étrangers.

Cette industrie suit une marche toujours ascendante; malgré les salaires élevés (2) il est souvent difficile de se procurer des ouvriers en assez grand nombre. Lorsque le châle décline, cette branche de fabrication prend à Nimes le premier rang.

Elle n'est pas ébranlée par la guerre de 1870. Le blocus de Paris produisit cet effet heureux pour elle de diriger sur Nimes exclusivement les demandes de l'Amérique. Nos fabricants avaient l'habitude de vendre leurs produits à des négociants de Paris qui les expédiaient ensuite à l'étranger par Le Havre. Il se produisait souvent des abus; c'est ainsi que ces négociants s'attribuaient les meilleurs articles, n'avouant la provenance de Nimes, que pour les articles inférieurs.

Pendant la guerre, nos fabricants se trouvent débarrassés de ces intermédiaires génants; mais ils ne sauront pas profiter de la situation: « tout se borna à la substitution de Marseille au Havre

---

(1) Signalons un autre article spécial à Nimes destiné à l'ameublement, le tissu appelé « lampèze » du nom de la rue où la maison Saurel le fabriquait. Le fond du tissu était en soie, agrémenté de dessins en laine. Il eut une renommée mondiale.

(2) Certains gagnaient jusqu'à 7 francs par jour. Arch. dép. M[14] 233.

comme port d'embarquement et, la guerre finie, les transactions se firent de nouveau comme par le passé » (1).

Notre fabrique, cependant, continue à prospérer. En 1872, elle est plus florissante que jamais et accueillerait volontiers un supplément d'ouvriers, « car le haut prix des laines fait une obligation de chercher des compensations dans une plus grande masse d'affaires ». Les maisons qui produisent des tentures sont celles qui désirent se développer le plus. Elles songent à utiliser le tisserand en châles sans travail; mais elles trouvent un obstacle dans son inaptitude; l'ouvrier ne peut que très difficilement se transformer, étant donnée la grande complication du métier.

Mais, vers 1874, les Etats-Unis se mettent à fabriquer des tapis semblables aux nôtres. C'est le commencement du déclin de notre industrie. L'Amérique est son principal débouché. Non seulement elle ne lui donne plus de commandes, mais encore elle lui fait concurrence sur tous les marchés, même en France; sa supériorité est écrasante à cause de la grande perfection de son outillage (métiers mécaniques à grande production pour le genre haute-laine) et de l'énorme inégalité des moyens de production (2). Elle nous enlève en même temps nos

(1) Arch. dép., M[14] 263.
(2), (2), *id.*

ouvriers (contre-maîtres, dessinateurs, teinturiers) qu'elle essaie de transporter et d'acclimater dans le nouveau continent; vers 1875 la moitié de nos métiers reste inutilisée; le nombre d'ouvrier tombe à moins de 800.

Un industriel nimois essayera plus tard d'employer des métiers à grande production, du type américain, mais son entreprise ne réussira pas, d'abord parce que les conditions économiques ne lui permettront pas de lutter pour l'article ordinaire avec l'Amérique, ensuite parce que la politique du Ministère Méline a créé partout à l'étranger des ennemis à l'industrie. Les produits nimois deviennent l'objet d'un grand discrédit. Le découragement s'empare d'un grand nombre de nos fabricants; presque tous se retirent.

Le tissu riche pour ameublement se présente sous un aspect plus satisfaisant. Il apporte une heureuse compensation à la situation fâcheuse dans laquelle se trouve le tapis. Il est très estimé et très recherché vers 1892 et se substitue à lui grâce aux efforts et à l'intelligence de certains fabricants.

A partir de ce moment, il se trouve en excellente position, et l'on espère « que l'envahissante Amérique reculera devant des essais de production de ces brillants spécimens » (1).

Les industriels qui subsistent aujourd'hui ont

---

(1) Arch. dép., M[14] 584.

compris qu'ils doivent se spécialiser dans les articles de haut luxe qui demandent beaucoup d'habileté et de goût de la part de l'ouvrier (1). Malgré des désavantages sérieux tenant à ce que Nimes est trop éloigné de Paris, et à l'absence d'industries annexes (teinturerie, bobinage, réparations), l'industrie des étoffes pour tentures (sergés de bourre de soie, étoffes anciennes en schappe, chinés, tapisseries, etc.), ainsi que celle des tapis de pied (2), semblent vouloir reprendre de l'importance.

---

(1) Des modifications apportées aux métiers permettent d'employer des femmes en grande partie.

(2) Les couleurs nimoises redeviennent à la mode.

CHAPITRE IV

LA PASSEMENTERIE — LES LACETS

La fabrication des objets de passements a commencé à se développer à Nimes au XVII[e] siècle, à partir de 1640 (1). On fabriquait, rapporte Puech toutes sortes de tresses, tours de cou et des rubans de soie inférieure appelés « padous »; ce dernier article devint une véritable spécialité de notre ville.

D'après Boissonade, dès 1610, il y avait 101 maîtres passementiers à Nimes.

En 1660, cette industrie, toujours en progrès, multiplie ses produits; c'est alors qu'apparaissent les « ganses, galons, tours de col et diverses espèces de boutons au point de Paris, des rubans façonnés et à figure, des rubans d'Angleterre, les uns larges, les autres étroits » (2). Tous ces articles se débitaient presque exclusivement à Paris.

---

(1) Puech. Mém. Ac. du Gard, 1887, pp. 195 et suiv.
(2) A. Puech, *id.*

Au commencement du XIX^e^ siècle, Vincent et Baumes signalent cette industrie comme étant d'un certain objet. On retrouve les rubans de fleuret, connus sous le nom de « padous », les galons, les quinquets, etc. La manufacture de Nimes, fournit, année commune, de 157 à 188.000 pièces de rubans, dont la valeur est de 50 sols la pièce; cela fait un produit de 400.000 francs environ (1). En 1823, l'article spécial bretelles se réfugie dans les maisons centrales de Montpellier et de Nimes, où les manufacturiers trouvent la main-d'œuvre à meilleur marché.

Cette industrie, quoique secondaire à Nimes, est exploitée en 1845 par neuf maisons, la plupart importantes; elle emploie uniquement des femmes, moins exigeantes que les hommes sous le rapport du salaire. La main-d'œuvre joue une part très importante dans cette fabrication.

Cette époque est celle de sa plus grande prospérité. Elle coïncide avec le moment où les objets de passementerie, devenus à la mode, s'appliquent et se mêlent à tout, spécialisent tous les costumes, religieux, militaires et civils. La passementerie est, en ce moment, dans toutes les habitations, depuis les plus modestes jusqu'aux plus fastueuses, un complément indispensable aux tentures de laine, de

---

(1) Arch. départ., M^12^ 49.

coton et de soie ; employée seulement comme un accessoire elle ajoute un prix énorme à tous les tissus qu'elle sertit et dont elle rehausse les formes, l'éclat et la richesse.

Pour la confection de ces ouvrages, Nimes arrive, en 1855, après Paris, et le jury central de l'Exposition de 1855 constate qu'à côté de Saint-Etienne et Rouen, elle est « une excellente fabrique de cordons, de ganses, de franges, de tissus pour bretelles avec ou sans caoutchouc » (1).

Elle produit aussi la passementerie de nouveauté, c'est-à-dire les articles servant à garnir les robes, mantelets, etc., des franges en soie, mélangés d'or, d'argent, de chenilles, de perles, et tous ces mille petits riens qui produisent cette grande chose qu'on appelle la mode.

Il reste aujourd'hui cinq maisons à Nimes qui confectionnent, sur des métiers mécaniques perfectionnés, le galon courant et la ceinture. La cherté du coton, et surtout la diminution des articles de passementerie, par suite des changements de la mode, ont été la cause du déclin de cette fabrication qui vivait surtout des articles de nouveauté.

Notre fabrique est, en outre, très concurrencée par les immenses fabriques du Nord et spécialement de Saint-Chamond, spécialisées dans les ar-

---

(1) Visites d'études de S. M. le Prince Napoléon au Palais de l'industrie, 1855, 331.

ticles courants qu'elles produisent en grande quantité.

Lacets. — En 1828, deux industriels importent dans notre ville l'article lacet, destiné à avoir une brillante carrière. Ils fabriquent le lacet de soie, de coton, de laine et surtout de fantaisie.

Ces deux maisons font rapidement fortune grâce à deux inventions, le lacet élastique (fil de caoutchouc recouvert de soie et de coton) et le ressort pour crinoline (lame d'acier recouverte de coton).

On adopte le travail en atelier; les métiers, assez perfectionnés, sont mus d'abord par des manèges de chevaux, ensuite par la vapeur (1). La main-d'œuvre se compose de femmes exclusivement.

En 1860 cette industrie est très prospère, Ses produits sont supérieurs et préférés aux produits anglais. C'est à peine si nos fabricants peuvent suffire aux commandes « cet article de si peu d'apparence étant d'une immense consommation » (2). Nos lacets s'écoulent en Hollande, en Belgique et à Paris; en l'espace de quelques années, le nombre des métiers s'est accru d'une façon très considérable.

---

(1) Ch. de comm., 21 janv. 1862. Arch. dép. M[14] 312. Ce mode de travail constitue une exception dans l'industrie nimoise.

(2) *Id.*

Mais la cherté du coton, à partir de 1863, contrarie cette fabrication.

La loi du 22 mars 1841, tout en supprimant un abus, en réduisant la journée de travail de 14 à 12 heures pour les femmes, porte préjudice à cette fabrication. L'ouvrier nimois n'est pas aussi actif dans le travail que celui du Nord; il perd beaucoup de temps. Les fabricants se plaignent de ce que la loi réduit leurs bénéfices, et d'être obligés « d'user de rigueurs excessives pour que ces 12 heures de travail soient effectives » (1).

En outre, l'ouvrier montre peu d'aptitude pour le travail en fabrique. En 1868, « les ouvrières manquent parce qu'elles n'aiment pas le travail en atelier » (2).

Une autre cause de la décadence de l'industrie des lacets provient d'un état atmosphérique défectueux. L'air n'est pas assez humide, (particulièrement les jours de grand vent) et cause la rupture incessante des fils de laine surtout, qui sont soumis à une tension considérable et à des battements fréquents.

Enfin, elle ne trouve pas les ressources suffisantes pour se maintenir: il n'y a pas de milieu industriel. Toutes les industries accessoires font défaut.

---

(1) Ch. de commerce, 7 déc. 1864.

(2) Voir Arch. départ., M[14] 233.

En conséquence elle ne peut que difficilement lutter contre les grandes usines qui ne fabriquent que tel genre de lacet mais avec le maximum d'économie (1).

Les successeurs des deux grandes maisons que nous avons signalées continuent cette fabrication. Le nombre total des ouvriers est tombé de 900 en 1875 à 580 en 1886 (2). Ce chiffre a encore diminué depuis.

---

(1) Elle a longtemps bravé le commerce du Nord et de l'Allemagne grâce à la supériorité de sa fabrication ; elle reçut notamment de hautes récompenses à l'exposition universelle de Paris de 1867.

(2) Arch. dép., liasses 263, 320, 371.

CHAPITRE V

BONNETERIE

Historique. — Le premier métier à bas fut importé d'Angleterre à Nimes, dit-on, en 1656, à l'époque où Hindret installait la célèbre manufacture du château de Madrid. Boissonade et Puech (1) montrent que cette tentative n'eut pas de lendemain.

Il ne faut donc pas tenir compte des affirmations des fabricants nimois eux-mêmes qui déclarent dans leurs mémoires qu'en 1664 il y avait 14 métiers à bas à Nimes, et 1.000, en 1682 (2).

L'importation du métier à bas serait due en réalité non à Grizot (Ménard, VII, 520), ni à Cruvellier (Vincent-Saint-Laurent), mais au fils d'un apothicaire, Louis Félix, qui fit construire les premiers

---

(1) Annales du Midi, 1909. Mém. Ac. du Gard, 1887.

(2) Boissonade. Ann. du Midi, 1906. Arch. Hérault, C. 2648, 2638, 2794, 2624.

métiers par le serrurier Timothée Pastre (1) en 1680. C'est le premier fabricant nommé dans les ordonnances de l'intendant et le patron qui dresse les deux premiers apprentis (Arnoux, 27 sept. 1681, et Haoud, 20 oct. 1682) (2).

Cette fabrication, non seulement celle des bas, mais des « chausses, chemisettes, calottes, gants, bonnets, etc. », eut beaucoup de succès. Elle était si lucrative que tout le monde, les gens du peuple aussi bien que les bourgeois, voulurent l'exercer. Le prix élevé des métiers (350 livres) n'était pas un obstacle. Cette somme fut une sorte de placement pour les capitalistes (3). Les apprentis affluèrent de toutes parts; les serruriers ne pouvaient pas suffire aux commandes en 1685. Le tapage que faisaient ces métiers à cause de leur nombre était si grand, qu'on fut obligé de les reléguer dans les faubourgs (faubourg des Prêcheurs).

Mais les persécutions religieuses vinrent bientôt entraver les progrès de cette industrie et la plonger dans le marasme. La crise fut aggravée par les règlements de 1700. Dans le but de mieux surveiller cette industrie qui avait besoin de se relever,

---

(1) Puech. Mém. du Gard, 1885.

(2) *Id.* 1887. Arch. Gard, E, 272, fol. 208.

(3) Puech. Mém. du Gard, 1885. Il rapporte qu'un pauvre chirurgien qui n'avait que 4 lancettes possédait un métier à bas.

l'arrêt du Conseil du roi donnait à dix-huit villes de France le privilège exclusif de la fabrication des bas. Nimes fut placée au nombre de ces villes ; mais ce règlement instituait de véritables corporations fermées (1), ce qui ne se prêtait guère aux goûts des Nimois.

De très vives protestations s'élevèrent. La population de Nimes se divisa en deux camps : les partisans de la réglementation, et ceux de la liberté (2) [réunions des fabricants dans le jardin des P. P. Recollets].

Ces derniers obtinrent finalement gain de cause, et l'arrêt du Conseil du 5 juillet 1812 supprima la maîtrise à Nimes et la remplaça par un corps et communauté de fabricants.

A partir de ce moment, cette industrie se développe d'une façon prodigieuse, elle exporte dans tous les pays étrangers. Les bas se vendent surtout aux foires de Beaucaire, de Bordeaux et à Marseille. Cette fabrication occupe près de 4.000 personnes et produit annuellement plus de 200.000 douzaines de bas. Le nombre de métiers passe de 870 en 1706 à 1.000 en 1711 et 3.200 en 1743. Quelques années plus tard, Paulet en compte 6.000.

---

(1) Cette industrie avait été déjà érigée en communauté par la déclaration royale de juillet 1672 (Colbert).

(2) Dutil. Ann. Midi, 1905. Arch. municipales de Nimes, HH³. Arch. Gard, E, 607.

Mais de nouveaux règlements, en 1743, et plus tard la fameuse prohibition espagnole (1778) mirent un frein à cette prospérité.

Nimes fabriquait pour les possessions espagnoles en Amérique des « bas de flamme, bleus, à grands coins de couleur tranchante ». Chaque année, les demandes espagnoles étaient considérables, et les bénéfices proportionnels montaient toujours beaucoup plus haut que les profits sur les bas ordinaires. En conséquence, les ouvriers étaient payés plus cher et toutes les femmes et les filles étaient continuellement occupées à broder les grands coins. Cette branche de commerce à laquelle Nimes était habituée tombe tout à coup, par les soins que prend le Gouvernement espagnol de faire fabriquer en Espagne ces sortes de bas. Ce vaste marché se trouve fermé du jour au lendemain, et les deux tiers de nos métiers tombent (de 4.500 à 2.538). Le nombre des personnes employées à ce travail passe de 16.200 à 10.220 (1).

***

Les articles de bonneterie, appelés tissus à maille, se divisent en deux groupes: ceux dits à

(1) G. Feydel. Lettre au comité de salut public (1793) dans Rouvière, hist. de la Révolution française dans le Gard. La Convention nationale, p. 531.

maille à cueillie, et ceux à maille fixe, connus plus souvent sous le nom de tissus à chaîne.

Nimes a produit des uns et des autres. Elle a confectionné sur le métier à cueillie des bas de soie, des gants et des bonnets de soie. Sur le métier à chaîne, des articles de mode en soie, tels que fichus, écharpes légères, gants, mitaines, bas de soie, etc.

Occupons-nous successivement de ces deux catégories d'articles.

Tissus sur métier à cueillie. — La maille à cueillie, qui s'obtient au moyen d'un fil courant sur des aiguilles, avait plusieurs centres de fabrication dans la région des Cévennes, de Sauve, du Vigan, Saint-Hippolyte-du-Fort, Ganges, Alais, Uzès, etc. Ces villes et les villages qui les entouraient travaillaient pour le compte des fabricants de Nimes, qui servait d'entrepôt général. En outre, Nimes avait la spécialité des articles de soie; elle produisait relativement peu de bas de fleuret, coton ou laine (1).

Un recensement de l'an XI (2) indique quel est l'état de cette industrie au début du XIX^e^ siècle: il mentionne 40 établissements de bas à Nimes, pro-

(1) Voir Nimes et le Gard, II, 326.

(2) Stat. Ch. de comm., lettre, 1807.

duisant des bas, des gants et des mitaines de soie, des bas et des gants de bourre de soie. Les ouvriers disséminés dans les faubours font battre 1.880 métiers.

A la fin de l'Empire, la production des bas de soie se relève et fait escompter un renouveau de prospérité. En 1814, 48.380 douzaines sortent de nos manufactures, plus 9.700 paires de gants, 16.160 bas de fleuret et 8.000 paires de gants de fleuret (1). La prohibition espagnole est virtuellement révoquée à cause de l'impossibilité où sont les Espagnols de fournir par leurs propres fabriques aux besoins de leurs colonies. Mais l'espoir des fabricants nimois ne se réalise pas, et cette industrie du bas de soie va au contraire traverser une crise pénible, de 1815 à 1830. La cause en est au défaut de consommation du bas de soie et du bas de coton à jour, « par suite des révolutions de la mode qui ont totalement changé le costume des hommes (adoption du pantalon) et modifié celui des femmes, en substituant, pour leur chaussure, le brodequin au soulier bas ». Le résultat a été que le bas de coton, plus économique, fut universellement admis.

Peu à peu nos fabricants abandonnent le bas de

---

(1) Arch. dép., M[14] 30.

soie, dont la production tombe au-dessous de 20.000 douzaines (1).

Par une sorte de compensation, la production du gant de soie s'accroît rapidement vers 1828; cette recrudescence dure une vingtaine d'années et donne une nouvelle impulsion au métier à cueillie. Elle prend, vers 1832, un essor tout à fait remarquable par suite des innovations que fait notre fabrique. Il s'agit des gants de soie superfins et des gants en coton tordu ou fil d'Ecosse. Ils se vendent à Paris surtout, en Allemagne, en Amérique et à la foire de Beaucaire (2).

Nous notons en 1832 plus de 200.000 douzaines de gants fil d'Ecosse et 56.000 douzaines de gants de fleuret (3). Cette activité pour le gant fil d'Ecosse d'abord, pour celui de soie, bourre de soie et coton ensuite, se maintient jusque vers 1840 (4).

En ce moment, le gant fil d'Ecosse est durement concurrencé par les fabriques saxonnes, qui ont la main-d'œuvre à meilleur marché. Pour les articles de soie, c'est l'Angleterre qui nous porte tort. Nous

---

(1) Cette industrie demeura dans les Cévennes.

(2) Arch. dép., M[14] 102.

(3) *Id.*, M[14] 103.

(4) Cette fabrication emploie 3.000 personnes et donne un produit de plus de 5 millions.

avons l'avantage sur les prix, mais elle fait un article supérieur qu'elle vend plus cher, et qui est préféré pour la qualité. Il se vend 4/5es des produits anglais pour un quart des nôtres. La supériorité des premiers vient surtout d'un outillage beaucoup plus perfectionné (1).

Il faut signaler aussi la concurrence de l'Espagne.

Néanmoins, en 1844, l'article gant de soie est très demandé (2); quelques années plus tard, en 1854, on en produit 90.000 douzaines (35.000 douzaines de gants de filet en plus).

Mais en 1863, la ganterie est presque oubliée, par l'effet de l'absence de toute demande de la part de l'Amérique, notre débouché principal.

En 1870, l'Allemagne inonde la France de gants fabriqués à bas prix sur des métiers perfectionnés; cet article détrône le gant fabriqué sur le métier à cueillie.

On en confectionne encore quelques-uns dans les Cévennes, mais en petite quantité (3).

Enfin, le bonnet de coton, le dernier article qui s'est fabriqué sur le métier à cueillie, disparait de

---

(1) Ch. de com., lettres datées du 1er février et du 28 janvier 1841.

(2) Mémoire d'un commissionnaire en tissus.

(3) Voir Nimes et le Gard, II, 386.

Nimes à cause de la cessation des demandes (diminution de la consommation). On avait substitué à temps aux anciens métiers horizontaux des métiers circulaires, marchant infiniment plus vite et donnant des bonnets sans couture. Mais cette fabrication ne se maintint pas malgré ce perfectionnement.

Telle fut à Nimes l'évolution que subit l'emploi du métier à cueillie; son abandon est surtout imputable à la concurrence que lui fit le métier à chaîne, dont l'emploi se généralisa chez nous à partir de 1840.

Tissus à chaîne. — Le métier à chaîne fut importé à Nimes à la fin du XVIII^e^ siècle (1). Lyon s'en servait pour ses tulles, Calais pour ses blondes. Nimes y fabriqua des articles de mode en soie, fichus, écharpes légères, gants, mitaines, bas de soie. Pendant le premier tiers du XIX^e^ siècle, son emploi sera moindre que celui du métier à cueillie. C'est ainsi que l'on compte seulement 4 à 5.000 mètres de tulles fabriqués annuellement, et un nombre de mitaines de tulle inférieur, pour l'année

(1) Ces tissus s'obtiennent par le moyen d'une chaîne tendue sur un métier. La ville de Nimes dans le Gard a été la seule à faire usage de ces métiers. Voir Nimes et le Gard, II, 325.

1810 (1). Ce sont les seuls articles que produit à cette époque le métier à maille fixe.

Un fabricant nimois nommé « Grégoire » réussit vers 1820 à adapter à ce métier la mécanique Jacquard; ce perfectionnement donne un très grand développement à notre industrie.

Mais la guerre de 1823 avec l'Espagne nuit beaucoup à cette fabrication, qui dépérit.

Ce n'est qu'à partir de 1840 environ que le métier à chaîne perfectionné est repris (2). Il produit de grandes pièces que l'on découpe; les morceaux sont ajustés avec l'aiguille; on obtient ainsi toute sorte d'objets de bonneterie, des bas, des gants, des mitaines, très apparents, et dont la vente est facile, à cause du bas prix (3). L'adjonction de la mécanique Jacquard permet de créer des dessins constamment nouveaux; grâce aux progrès de la teinture et de la chimie, on peut les varier à l'infini. Enfin, l'art de la brodeuse intervient dans les ornements (4).

Aussi, malgré des difficultés douanières avec l'Espagne, « qui prohibe tous les articles où l'ai-

---

(1) Ils se vendaient en Italie et en Espagne.

(2) Ce métier appartient toujours au fabricant.

(3) Le métier à chaîne fait 6 à 8 fois autant d'ouvrage que le métier à cueillie.

(4) Petit. Rapport du jury central, Exposition de 1839, p. 329.

guille a passé », cette fabrication prend-elle de l'importance.

Ces produits se vendent dans toute la France et une partie de l'Europe. Ils arrivent par masse en Amérique et dans toutes les colonies. « Quelques fabriques françaises, dit Rivoire (1), peuvent bien lutter avec la nôtre pour l'article uni, mais aucun ne peut lui faire concurrence dans les qualités fines et légères, ou pour les dessins brodés ou à jour. Sa supériorité dans ce genre est incontestable et lui assure le débouché des quantités considérables de marchandises qu'elle fabrique. » Cependant l'auteur de ces lignes ne cache pas qu'elle lutte péniblement avec Paris et les villes de Troyes et de Saint-Germain, « où les ouvriers sont habitués à confectionner les bas sur les proportions dites anglaises et parisiennes, perfections que n'ont jamais pu atteindre nos ouvriers ».

Tout de même, ces métiers traversent, de 1853 à 1880, une période d'activité. Ils produisent une grande quantité d'articles de nouveauté, gants, réseaux, fichus, manches, mitaines, bas rayés en long. Le coton, la soie et la laine, surtout la laine, entrent dans cette fabrication (2); la soie pour la fabri-

(1) Stat. du Gard. Rivoire, II, 46-47.

(2) Nimes et le Gard, II. 327. Ch. de Commerce, lettre 7 décembre 1864.

cation des tulles, fichus, voiles, bas et gants. « Ces soies sont les trames basses et les chiques d'Alais, et à leur défaut, les soies d'Espagne connues sous le nom de Hilandères ; quelquefois, et dans les moments de pénurie, les trames de Pézenas, de Montauban et de Lavaur et les soies du Levant appelées brousses, mitoupes et saloniques ; enfin les soies de Perse. Cette fabrication emploie aussi les déchets de soie, bourres de soie, filés à la main dans les environs de Nimes, dans le Vivarais et le Vaucluse, les fantaisies filées dans les campagnes des arrondissements de Nimes et d'Uzès, et enfin les matières suisses connues sous le nom de bourre de soie ou estrasse, chysantin, galette, dans des qualités variées à l'infini » (1).

La combinaison de ces matières premières devint malheureusement impossible lorsque la consommation de la soie commença à diminuer. A partir de 1855-1860, le métier à chaîne cesse de toucher la soie.

La concurrence de la Saxe et de la Suisse porte également un tort immense à cette industrie. De 1865 à 1875, les Saxons apportent de très grands perfectionnements à ces métiers, ce qui rend ceux des Nimois inutilisables. Les plus anciens « sont vendus aux vieux fers, les plus grands sont rache-

(1) Stat. du Gard, II. 47.

tés par les tullistes lyonnais, qui les avaient jadis vendus aux Nimois et qui s'en servent encore pour certains genres de tulles » (1). C'est vers 1874 que la crise a le plus d'acuité.

Un fabricant de Nimes essaye, vers 1880, de produire sur des métiers perfectionnés mécaniques des bas à côte. Mais il se heurte à la concurrence de Troyes et des fabriques du Nord, toujours invincible pour les articles courants; une autre chose lui porte préjudice, l'apparition à la même époque d'une petite machine à tricoter qui, en peu de temps, vulgarise la production du bas de coton et de laine, de consommation courante. Cette machine, facile à manier, se répand beaucoup dans les villages des environs, surtout à Sauve.

Les articles de bonneterie confectionnés à la main ont occupé beaucoup de femmes des villages circonvoisins de Nimes. Elles produisaient un nombre considérable de mitaines, gants, demi-gants et résilles faites au *filet*. L'intermittence des commandes (Amérique surtout) et plus tard leur rareté a fait disparaître cette fabrication. Notons que la mitaine au filet a été remplacée par la mitaine au métier, importée d'Allemagne vers 1875, et que

---

(1) N. et le Gard, p. 337, II.
N. et le Gard, II, 328.

depuis l'on produit à Nimes avec succès. Elle donne aussi de l'ouvrage à de nombreuses ouvrières à domicile.

Nimes et la région ont aussi confectionné des articles au *crochet,* surtout de 1855 à 1890. C'étaient des bonnets et des fichus, se vendant en France et en Espagne. Le bonnet ne se vend plus aujourd'hui. Les fichus ont été concurrencés, à partir de 1875, par l'Allemagne, qui les produit sur des métiers à chaîne perfectionnés. Cette fabrication est devenue insignifiante dans le Gard.

Signalons enfin les lainages *à la planche,* monopolisés surtout à Nimes; c'étaient de très jolis articles, tels que colliers, pèlerines, manteaux, franges, etc., en laine et laine soie.

Le métier à chaîne perfectionné et mécanique *Rachel* a fait concurrence à cet article, qui ne se fabrique guère plus aujourd'hui.

On compte actuellement sept manufactures de bonneterie à Nimes produisant des mitaines, des gants, des fichus, des écharpes et du tissu servant à confectionner des vêtements de divers genres, pèlerines, jupes, manteaux, cache-corsets, capulets, etc. (1).

(1) Benoît Germain. Nimes et le Gard, II, 328.

DEUXIÈME PARTIE

LES PERSONNES EMPLOYÉES DANS L'INDUSTRIE

L'étude des personnes employées dans l'industrie du tissage à Nimes, permet plus facilement peut-être que celle des faits, de discerner les caractères spéciaux et locaux de notre industrie.

Par sa condition, ses mœurs, ses aptitudes, l'artisan nimois s'est nettement distingué de ceux des autres centres manufacturiers français; le fabricant à son tour a gardé une attitude qui lui a été propre.

Etudions successivement le rôle qu'ont joué ces deux agents de la production.

CHAPITRE PREMIER

LA CONDITION DES ARTISANS

Tout à fait au début du XIXe siècle, en 1802, l'auteur de la « Topographie de la ville de Nimes et de sa banlieue » fait des 40.000 habitants, quatre groupes: le premier riche, le second d'heureuse médiocrité, le troisième d'honnête indigence, le quatrième de miséreux.

C'est dans le troisième groupe que sont compris les artisans qui forment à peu près la moitié de la population totale de la ville.

La plupart de ces ouvriers sont, à cette époque, relégués dans les faubourgs de la ville; ils peuplent surtout le faubourg Saint-Laurent et celui des Prêcheurs (quartiers de la Placette et Saint-Charles), situés au sud-est et au nord de la ville.

Ces quartiers, surtout celui de la Placette, construits depuis 1745 sur des plans réguliers, coupés par de grandes rues alignées sont plus ouverts et mieux percés que la ville, et, en général, plus salu-

bres, les maisons n'y étant pas entassées. « On y remarque, dit Vincent, un grand nombre de jardins, et dans chaque quartier chaque artisan en a souvent un petit au devant de son habitation, qui en devient plus saine et mieux éclairée » (1).

Malheureusement, ces rues ne sont en général pas pavées, et le sol de ces maisons se trouve fréquemment au-dessous de celui de la rue, ce qui les rend malsaines. De plus, la salubrité de l'air se trouve compromise par le voisinage de nombreuses filatures de soie, situées en majeure partie à l'endroit qu'occupe aujourd'hui le boulevard de la République; ces filatures répandent une odeur infecte à cause de la putréfaction des débris de chrysalides et de cocons qui séjournent et pourrissent aux alentours dans les fossés de la ville.

Lorsque le ménage d'ouvriers est sans enfant ou n'en a que de très jeunes, le logement consiste en une chambre bien éclairée, à parois souvent très hautes, dans laquelle on voit une soupente qui en occupe près du tiers ou de la moitié.

Cette pièce renferme, en général, avec un ou deux métiers, toute la famille de l'ouvrier. Elle devient insuffisante lorsque les enfants ont atteint l'âge de treize ou quatorze ans; on augmente alors le logement d'une petite pièce, ou bien on en loue un plus

---

(1) B. et Vincent, p. 27.

grand pour placer les métiers mis en mouvement par les aînés de la famille. Jusqu'alors le loyer annuel était de 60 francs; il est maintenant de 100 francs et la famille, ayant moins de privations à supporter, se trouve dans une position meilleure. C'est ainsi que l'ouvrier qui sait mettre à profit le temps et diriger convenablement ses dépenses avec les bénéfices qu'il peut faire, achète plus tard dans un des faubourgs de la ville une petite maison où il loge, ou un petit champ où il va passer la journée du dimanche sur lequel il bâtit lui-même une petite maison. C'est le but et l'ambition des meilleurs (1).

Les artisans, au contraire, qui habitent l'intérieur de la ville, comme les brodeuses de bas, les teinturiers, sont logés à l'étroit. « Souvent, disent Baumes et Vincent, la réunion de plusieurs individus, la malpropreté, surajoutent à toutes les circonstances si défavorables de leurs logements. Les uns sont placés dans des rez-de-chaussée humides, sombres. Les autres occupent indifféremment tous les étages, et ceux-ci se ressentent beaucoup moins des vices de leurs habitations ».

Ces petits ateliers de famille sont quelquefois occupés par des ouvriers d'origine étrangère, at-

(1) Stat. du Gard, II, 50 ; Villermé. Etat physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures.

tirés à Nimes par les ressources qu'offrent nos manufactures, et qui y sont naturalisés. Une partie de ces étrangers sont des Cévenols que la misère et l'âpreté de leur pays ont forcés de l'abandonner; les autres sont originaires du Lyonnais et d'Avignon. Mais l'ouvrier nimois proprement dit ne se confond jamais avec ceux-ci. « Sa taille, dit Vincent, est dans les proportions moyennes; il a l'air ouvert; il est gai dans le travail. La plupart d'entre eux sont déliés, vifs, et ont un certain esprit, beaucoup d'adresse, l'ambition de leur état. Ils sont en général suffisants, quelquefois mutins, arrogants et capricieux ».

Les Cévenols sont « de petite taille, mais carrée; leur stature est comme rabougrie; ils sont grossiers, très intéressés, sordidement économes, endurcis aux privations et à la peine ». Le Lyonnais a une taille « plus svelte. Il y joint de l'embonpoint, un air un peu épais. Sa physionomie a quelque chose de sombre ».

Le père de famille est petit chef d'atelier. Il fait travailler tous les membres de sa famille valides; pendant les périodes de « grande presse » il embauche un ou deux compagnons qu'il salarie. L'apprenti et le compagnon logent sous le même toit et partagent le repas commun. Ils font partie de la maison, au moins au début du XIX^e^ siècle. Ils sont de toutes les fêtes, et s'associent à tous les deuils. Quand le compagnon a quelque épargne il la dé-

pose entre les mains du maître : malade, on le soigne ; oisif, il trouve sans sortir de l'intérieur quelques distractions honnêtes ; il échappe ainsi à l'isolement et au cabaret, aussi le maître le renvoie-t-il rarement. Lorsqu'il ne peut l'occuper, il l'envoie à son champ où il cultive les oliviers ou la vigne et bâtit ces murs en pierres sèches si nombreux autour de Nimes. Malgré la présence de ces compagnons, ce qui n'arrive pas toujours, l'atelier conserve le caractère familial.

Les métiers employés sont, selon le tissu, des métiers à haute ou à basse lisse ; c'est l'ouvrier qui les meut. Les métiers mécaniques ne seront employés à Nimes que beaucoup plus tard et d'une façon très exceptionnelle.

C'est ce qui fait que le travail du tisserand est pénible et ne laisse pas quelquefois d'exercer une certaine influence sur son état de santé.

Le taffetassier « travaille assis et courbé sur son ouvrage (1), formant un angle d'environ 65° sur la normale. Il est forcé d'étendre considérablement les bras pour jeter la navette avec force, extension d'autant plus fatigante que l'étoffe est plus large. A chaque coup de navette, les jambes pressent une marche, quelquefois plusieurs, pour faire lever les

---

(1) Vincent et Baumes, 3me partie, chap. III, p 487

lisses. Le corps, qui porte à faux pendant ce mouvement, est jeté en avant sur l'ensuple, ou rouleau destiné à recevoir la portion d'étoffe déjà fabriquée. Le thorax, qui s'y appuie fortement reçoit et transmet à tout le corps le contre-coup d'un châssis-battant, chargé d'un poids de 24 à 28 kilos. Chaque fois que l'ouvrier lance sa navette il repousse ce lourd châssis à l'aide de la main qui se trouve libre, et il le ramène avec force pour serrer le tissu de l'étoffe. Ces mouvements pénibles et ces secousses fatigantes se renouvellent plus de vingt-trois fois par minute, et au-delà de dix-sept mille fois par jour; quelques ouvriers plus actifs ou plus laborieux les portent à vingt mille. Il y a des étoffes qui n'exigent qu'une seule jambe pour le mouvement des lisses, alors la jambe libre appuyant à terre, soutient une partie du corps et la pression du thorax sur l'ensuple est moins forte ». Mais cette dernière position, tout comme le travail à deux jambes, fait contracter aux taffetassiers des positions vicieuses qu'ils ne peuvent ensuite plus perdre: aussi reconnaît-on facilement ces ouvriers à leur démarche: ils ont la partie antérieure du corps très avancée; la postérieure très reculée; les pieds en dedans. L'inflexion désagréable des genoux est surtout remarquée chez les ouvriers de la « tire ». Ce sont eux qui font lever les lisses des métiers sur lesquels on travaille les étoffes brochées. Cette opération s'exécute debout en levant

les bras fort haut et en tirant en bas alternativement les cordons qui répondent aux leviers des lisses. Pour avoir plus de force et d'équilibre, le tireur écarte les pieds et rapproche les genoux. Il en conserve l'habitude et finit par ressembler à un rachitique ».

Les rubaniers travaillent debout. Ils font mouvoir un levier très pesant qu'il faut actionner avec force et rapidement. Cet effort continuel rend ce travail très fatigant et dispose l'ouvrier aux «pleurésies, aux fièvres et aux coliques inflammatoires».

Le travail du bonnetier est moins rude; c'est lui qui est le moins exposé aux maladies. Le métier à cueillie est très perfectionné dès le début du XIXe siècle et il faut peu de force pour le mettre en action. Aussi ce travail est-il à la portée des femmes aussi bien que des hommes, et l'on trouve « un assez grand nombre de jeunes gens âgés de quinze ans qui sont en état de faire, chaque semaine, jusqu'à cinq paires de bas de soie pour hommes » (1).

L'attitude de l'ouvrier n'est pas gênée, il travaille assis, la tête et le corps perpendiculaires. Il n'est exposé qu'à une vie trop sédentaire, à un excès d'exercice des yeux et à une commotion presque soutenue de tout le corps.

Lorsque le métiers à cueillie est remplacé par ce-

---

(1) Vincent. *Id.*

lui à chaîne, dans la deuxième moitié du XIXe siècle, le travail du bonnetier est encore plus aisé, l'effort musculaire n'existant plus. Il ne demande qu'une surveillance attentive.

De même, les perfectionnements apportés au métier du tisserand facilitent le travail. Un grand nombre de ces modifications sont apportées par des ouvriers nimois eux-mêmes. Mais ces genres de métiers sont toujours mus par l'ouvrier (même dans l'industrie des tapis et des tentures). Ce qui fait que la profession de l'ouvrier nimois reste pénible.

Si l'on excepte les bonnetiers qui forment une classe un peu à part et privilégiée, d'une manière générale les artisans nimois vivent dans des conditions d'hygiène défavorables. « Ils sont mal et peu vêtus ». Ils n'ont même « pas l'air de la propreté et les dehors d'une certaine aisance ». Une espèce de surtout, qu'ils appellent *cassarelo* et qui ne ressemble pas mal à une grande veste ornée de revers et de parements, un gilet et une culotte d'étoffe commune » constituent au début du siècle leur habillement.

Leur nourriture n'est pas recherchée. Ils font trois ou quatre repas. Les aliments secs et salés (anchois, harengs, morues), les légumes secs, assaisonnés avec de l'ail ou de l'oignon font les frais de leur repas. Comme boisson, ils consomment le

vin de l'année et beaucoup de café, surtout les femmes. Ils sont, en général, très sobres.

Ces ouvriers, énervés par un travail assidu et qu'une nourriture grossière ne répare qu'incomplètement, vieillissent vite. Les femmes sont très vite fanées ; leurs enfants, qu'elles nourrissent rarement elles-mêmes et qui, par conséquent, ne reçoivent pas tous les soins désirables, se trouvent exposés à une foule de maladies, notamment à la jaunisse, à la gale, à la fièvre scarlatine, à la rougeole et aux affections de la peau.

Les adultes ne sont pas non plus épargnés. L'anémie, la chlorose et la tuberculose sont très répandues chez la femme ; l'asthme, les rhumatismes, la paralysie atteignent plus fréquemment les hommes (1).

Aussi constate-t-on que la mortalité est plus grande à Nimes que dans les environs. La durée moyenne de la vie est de 24 ans à Nimes alors qu'elle est de 34 dans les villages environnants.

« Il ne faut pas se plaindre, dit Curnier, dans son rapport sur la loi de 1841, de l'organisation de notre industrie et regretter pour notre pays ces grandes agglomérations d'ouvriers où règne presque toujours la plus effrayante immoralité ». L'in-

(1) Vincent et Baumes, p. 493 : « Les habitants en particulier tant en santé qu'en maladie. »

dustrie qui s'exerce au coin du foyer paternel, est en effet, bien plus favorable à la conservation de l'esprit de famille et au maintien des bonnes mœurs.

Aussi constate-t-on que la moralité est relativement bonne dans la classe ouvrière. De 1802 à 1835, pour 384.560 naissances d'enfants légitimes, on compte seulement 12.032 enfants naturels, ce qui fait un enfant naturel sur 32 légitimes, et 86.475 mariages. Cette proportion est très faible comparée à celle des autres villes (1).

Une grande partie des ouvriers est catholique; presque tous les chefs manufacturiers appartiennent à la religion protestante. Audiganne remarque que les croyances sont peu profondes chez nous parmi les masses, et les habitudes religieuses faibles. Malgré cela, les haines de culte à culte « demeurent vivaces et implacables à Nimes, où le souvenir du passé engendre une réciproque et continuelle défiance ». Aussi c'est toujours la préoccupation religieuse qui domine toutes les idées et tous les mouvements. En conséquence, la vie publique des ouvriers nimois ne ressemble nullement à la vie des ouvriers d'autres grandes manufactures. En 1848 et 1851, le socialisme tâche à Nimes comme partout de s'emparer des sentiments

---

(1) Stat. du Gard, II, p. 51.

populaires. Il n'obtient aucun succès; les ouvriers nimois ne bougent pas, parce que « la vie publique n'a de ressort à Nimes que lorsque l'idée religieuse vient s'associer aux préoccupations de la vie réelle ». « Le Nimois, écrit Audiganne, doué d'une imagination ardente, n'éprouve pas cependant le besoin de s'abandonner à des contemplations chimériques; son intelligence vive, mais non téméraire, ne s'intéresse qu'à ce qu'elle comprend bien. On est à Nimes plus criard, plus pétulant qu'à Lyon; mais l'humeur locale, naturellement gaie et plaisante, préfère aux déclamations les farces et les saillies. Un jeu de mots, un calembour obtiennent chez eux plus de succès que l'énonciation de ces principes absolus et nuageux pour lesquels les masses se passionnent si facilement à Lyon. » (1)

A la différence des ouvriers du Nord, pendant le XIXe siècle, ceux de notre région vivent dans une bien plus fréquente communication avec la nature extérieure. Leur climat leur permet de prendre une plus large part de grand air et de soleil. D'ailleurs, l'artisan nimois n'a jamais eu de goût pour une existence murée dans la maison et l'atelier,

---

(1) Audiganne. Les populations ouvrières et les industries de la France dans le mouvement social du XIXe siècle, 1854.

d'où il s'échappe dès qu'il le peut. Les industriels qui adopteront plus tard le travail en fabrique éprouveront de grandes difficultés pour obtenir un travail régulier dans les limites fixées par la loi du 22 mars 1841 sur la durée du travail dans les manufactures.

Il a l'habitude de faire tous les soirs une promenade, un tour de ville, avant d'allumer la lampe et de se remettre à son métier. Il lui arrive même durant la semaine de prendre ses repas devant sa porte, en plein vent, coutume qui n'a pas complètement disparu aujourd'hui.

Cet amour du grand air se manifeste plus encore le dimanche, où toute la population laborieuse émigre sur les collines qui dominent la cité. Un très grand nombre de familles possède là un pied-à-terre, une sorte de petite maison composée en général d'une pièce ou deux, et qui porte le nom de *mazet*. Ces modestes villas sont le plus souvent leur propriété; le terrain étant rocailleux et stérile, il ne représente qu'un petit capital, de 150 à 600 francs. Une fois par semaine, l'artisan nimois se rend au mazet avec toute sa famille et y passe toute la journée. Pour se distraire, il s'adonne avec ses voisins au jeu de boules, plus anciennement au jeu *du mail*.

Dans son rapport sur la « condition morale, intellectuelle et matérielle des ouvriers en France »,

présenté à l'Académie des sciences morales et politiques en 1858 (1), Louis Reybaud montre le changement qui s'est opéré chez l'ouvrier dans la deuxième partie du XIXe siècle, transformation dans les mœurs, dans la tenue, dans les logements, dans les vêtements. « Dans toute l'existence apparente se montre, dit-il, le désir de se rapprocher des classes qui jouissent de plus d'aisance, de marcher sur le même niveau et sur le même rang. L'ouvrier ne se résigne plus à paraître ouvrier; il aspire à mieux, vaguement, sans but défini; il a sa chimère, et quand les déceptions arrivent, il s'en prend au patron, aux riches, au gouvernement, à tout le monde, excepté à lui-même. »

Le changement n'est pas aussi radical à Nimes, où l'ouvrier est très attaché à la tradition. On peut noter quelques changements dans sa tenue, dans sa manière de vivre; nous constaterons qu'il devient plus raffiné, qu'il se nourrit mieux. De même il prend le goût de la parure, surtout les filles qui ont fréquenté la fabrique; « elles dépensent presque tout leur salaire en articles de toilette ». L'ouvrier de l'industrie ne veut pas être confondu avec le journalier, qu'il place au-dessous de lui. « C'est pourquoi, nous est-il rapporté, il prend le paletot ou la redingote, laissant l'humble

(1) Voir le Moniteur universel, 1858.

veste au manœuvre ». Les bonnetiers se croient plus élevés que les autres appelés « taffetassiers ». Ils sont fiers de leur état. Aujourd'hui c'est le contraire qui se produit. Les filles qui travaillent dans les magasins regardent avec un peu de mépris celles de leurs compagnes qui montent sur les métiers.

Le changement qui s'est opéré relativement à la condition matérielle est plus intéressant à étudier.

Le salaire de l'ouvrier nimois, sans être très bas, est toujours inférieur, dans le cours du XIXe siècle, à celui que reçoivent les ouvriers des autres villes manufacturières. Mais le coût de la vie est sensiblement inférieur chez nous, ce qui fait que sa situation, sans être des plus brillantes, est au moins équivalente à celle que peuvent offrir d'autres industries. Nous ne saurions mieux faire, pour la comparer, que de faire appel à des budgets de familles d'ouvriers de plusieurs centres.

En voici un, dressé par La Farelle (1), en 1839, pour une famille de taffetassiers de Nimes, composée du père, de la mère et de trois enfants. Il suppose que la famille a du travail toute l'année.

---

(1) La Farelle. « Du progrès social au profit des classes populaires non indigentes. » II, 392 et suiv.

I. Dépenses

Nourriture:

Composition de deux repas pendant 4 jours de la semaine:

a) Repas de midi:

1/2 kil. haricots	0 20
Viande salée pour soupe	0 10
1 litre vin	0 20

b) Repas du soir:

1/2 kil. pommes de terre	0 15
Huile	0 15
1 litre vin	0 20
3 kil. de pain pour 2 repas	1 05
Total	2 05

Composition de deux repas pendant 3 jours de la semaine:

a) Repas de midi:

1 kil. viande mouton (Mauvaise partie de la bête.)	0 45
1 litre vin	0 20
Pour préparer la viande	0 10
A reporter	0 75

Report.....		0 75
b) Repas du soir:		
Plat de légumes.....		0 15
Pour les préparer.....		0 10
1 litre vin.....		0 20
3 kil. pain.....		1 05
Total.....		2 25
4 jours à 2 fr. 05.....	8 20	
3 jours à 2 fr. 25.....	6 75	
Total.....	14 95	
52 semaines à 14 fr. 95.....		777 40
Logement:		
Une chambre comprenant 2 métiers et 3 lits		72 »
Chauffage et surtout préparation des aliments (bois et houille), 1 fr. 50 par semaine		78 »
Eclairage à l'huile jusqu'à 10 heures du soir en hiver, à 0 fr. 40 par jour = 2 fr. 40 par semaine. 26 semaines font 62 fr. 40. En été, à 10 cent. 6 jours = 0 fr. 60. 26 semaines, 15 fr. 60; plus 52 dimanches à 0,10 = 5,20....		82 20
A reporter.....		1.009 60

Report		1.009 60
Vêtements:		
du père, souliers, etc.....	45	
de 3 enfants.....	36	107 »
de la mère.....	26	
Total des dépenses.....		1.116 60

II. Recettes

Le père, étant bon travailleur, peut faire trois douzaines de foulards par semaine payés à raison de 3 francs.....	9 »
La mère, souvent occupée aux soins du ménage, n'en fera que deux douzaines.....	6 »
L'aîné des enfants, âgé de 12 ans, sera employé comme lanceur et gagnera 80 c....	3 »
Les deux autres, âgés de 8 à 10 ans, pourront gagner comme tireurs 0.40.....	4 80
Total des recettes par semaine....	22 80

52 semaines à 22 fr. 80 font pour l'année 1.185 fr. 60.

Il y a donc un excédent des recettes sur les dépenses de près de 70 francs.

Les chiffres établis par Villermé (1) pour la même date sont concordants. Il arrive pour la dépense à 2 fr. 95 par jour, c'est-à-dire 1.082 francs par an.

A la même époque, pour faire vivre une famille d'ouvriers à Lille, il faut que le total des salaires acquis par elle s'élève au moins à 1.051 francs, et encore en supposant que l'ouvrier n'ait aucun parent âgé ou infirme à sa charge. Or le simple ouvrier de Lille ne gagne guère plus de 1 fr. 75 par jour, sa femme 0 fr. 60 et ses enfants en état de travailler, environ 0 fr. 53. Total, 2 fr. 88 par jour. En comptant 300 jours de travail par an, on arrive seulement à un produit de 1.051 francs, c'est-à-dire tout juste de quoi faire subsister sa famille.

A Lyon, la condition paraît être la même .Si les salaires sont un peu plus élevés, le coût de la vie (le logement surtout) est supérieur (2).

Ces comparaisons tendraient à démontrer que la condition matérielle de l'ouvrier tisseur était à Nimes aussi bonne sinon meilleure qu'ailleurs. Cette conclusion nous paraît exagérée.

En effet, La Farelle, dans son exemple, suppose :

---

(1) « Tableau de l'état physique et moral des ouvriers », t. I.

(2) Voir la statistique de la France, salaires, prix des denrées, etc.

1° que l'ouvrier, sa femme et ses enfants ont *constamment* du travail, ce qui, nous le verrons, n'est guère possible; 2° il prend les enfants en âge de gagner quelque chose, ce qui n'a lieu qu'après dix années de ménage environ; 3° il ne passe rien au budget de l'ouvrier pour le mobilier, les petites dépenses imprévues, tabac du père, etc.

Dès que le travail vient à manquer, la balance se trouve rompue au détriment de l'ouvrier, qui alors retranche sur sa nourriture, met ses vêtements de luxe et ses *dorures* au Mont-de-Piété et s'adresse aux établissements de charité.

Il faut donc reconnaître que les chiffres que nous avons donnés font à l'ouvrier un sort meilleur qu'il n'est généralement; il est à peu près certain que la grande majorité des familles ouvrières de cinq personnes n'ont pas 2 francs à dépenser par jour.

Ce qui pousse à le croire, c'est que les ouvriers bonnetiers de Nimes, qui reçoivent un salaire sensiblement inférieur à celui des taffetassiers, se trouvent dans une situation matérielle bien supérieure; sans doute, ce fait qu'ils sont plus économes et plus rangés que les autres y est pour quelque chose; mais le véritable motif, c'est qu'ils ont l'avantage de travailler d'une façon plus continue et d'éprouver moins de variations dans le taux de leur salaire.

Or l'industrie de la soierie compte parmi les plus

instables. La courbe indiquant le nombre des ouvriers qu'elle a employés à Nimes de 1812 à 1843 (*Fig.* 1) montre qu'elle l'était plus particulièrement chez nous. Les crises y sont d'autant plus graves et fréquentes que c'est une industrie qui tend vers son déclassement (1).

L'existence éphémère de l'ouvrier s'écroule à chaque instant, et la misère vient frapper à sa porte. Les épargnes servent d'abord à combler les vides, mais sont vite épuisées. Alors l'ouvrier se défait de son mobilier, il engage ensuite ses métiers, devenus des non-valeurs. Si la crise continue, il faut avoir recours à la charité publique ou privée. Cependant la misère n'est jamais apparente; « elle n'a pas les hideuses apparences qu'elle revêt

---

(1) A côté du chômage en quelque sorte périodique et accidentel, il y a en outre ce qu'on pourrait appeler le chômage chronique et qui se reproduit chaque fois que l'ouvrier rend une pièce au fabricant ; celui-ci le laissant d'ordinaire plusieurs jours, trois ou quatre au moins et parfois jusqu'à douze et quinze, sans lui donner une nouvelle commande et de la matière première. « Pendant cet intervalle, dit La Farelle, le métier reste silencieux ; l'ouvrier flâne ou dépense au cabaret une partie du prix de façon qu'il vient de toucher. La famille souffre et attend avec une douloureuse impatience. Ce genre de chômage est, sans contredit, le sujet de plaintes le plus commun et le plus amer de tout le personnel inférieur de la classe ouvrière », La Farelle, Etudes économiques sur l'industrie de la soie dans le Midi de la France, p. 16.

Ouvriers employés à la fabrication des étoffes

(dressée d'après la statistique périodique du Conseil des Pru

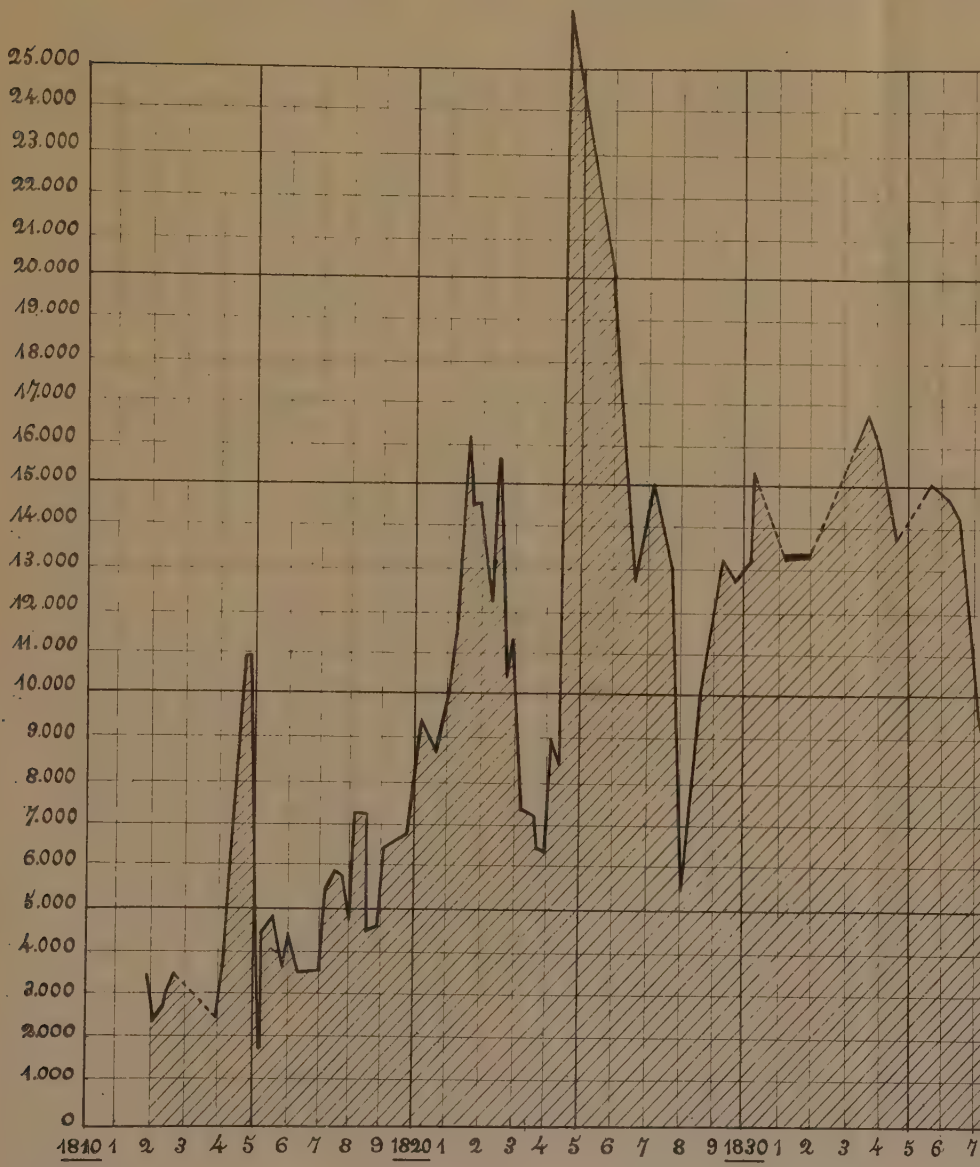

dans les autres contrées; une fierté naturelle, dit Reybaud, empêche ces populations de trop déchoir; l'hôpital et l'hospice sont des épouvantails que les mères montrent en perspective à leurs enfants pour leur inspirer le goût du travail et l'horreur de l'oisiveté. Mais, ajoute-t-il, avec quelque fermeté qu'on l'ait supportée, la souffrance n'en a pas moins été réelle, et a laissé des traces qui ne s'effaceront pas de sitôt » (1).

Il est bon de faire observer que notre pays offre d'autres ressources que l'industrie textile; l'ouvrier nimois, qui d'ailleurs ne répugne pas à changer de métier, n'a pas hésité à se tourner d'un autre côté. C'est ainsi que les « taffetassiers » sont devenus ouvriers en châles, puis en tapis, tant que ces fabrications ont été prospères. Ensuite ils ont pour la plupart abandonné l'industrie du tissage aux femmes pour se livrer à celle de la confection ou de la chaussure. D'autres se sont tournés du côté du petit commerce ou de la viticulture. Le Nimois est industrieux et trouve toujours le moyen de se sortir d'affaire. Bref, c'est sans regret que beaucoup ont abandonné une industrie ingrate et irrégulière.

---

(1) Le Moniteur, année 1858.

CHAPITRE II

LE CONTRAT DE TRAVAIL

La grosse majorité des artisans nimois n'était pas à proprement parler « salariée ». L'expression de salaire, que nous avons employée jusqu'ici pour désigner le montant de leur revenu est impropre et ne convient qu'à la rémunération du compagnon embauché par lui, et à ceux qui ont travaillé en fabrique.

Nous sommes, en effet, presque toujours en présence d'un petit entrepreneur d'ouvrage, payé à façon et tissant sur des métiers qui lui appartiennent. Selon qu'il produit davantage, soit par ses propres moyens, soit en utilisant les membres de sa famille, ou un ou deux compagnons, son revenu est plus ou moins considérable (1). Le chef d'atelier

(1) La question pourrait se poser, de savoir à propos des quelques rares ouvriers qui travaillent encore chez nous à domicile, si, aux yeux de la loi du 5 avril 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes, ils doivent être rangés dans la catégorie des assurés facultatifs ou obligatoires.

dirige le travail sous sa propre responsabilité. Il est lié au patron par un contrat verbal.

Lorsqu'il a reçu une commande il monte les métiers à ses frais : un prix de façon est convenu à l'avance. Il est, en général, calculé au mètre ou plutôt à *la canne,* pour les articles comme les foulards, les rubans, les étoffes. On le calcule à la pièce pour les châles, mouchoirs, etc. L'estimation varie suivant la complexité du tissu à confectionner, selon qu'il sera monté sur un métier à haute ou basse lisse, ou à la Jacquard (1) ; la matière première et les cartons, lorsqu'il s'agit d'un article Jacquard sont fournis par le fabricant.

Sur le métier où travaille le maître, la façon lui est acquise en entier. Sur ceux où il emploie des compagnons, la façon est divisée en deux parts la moitié pour le compagnon, la moitié pour le maître.

---

(1) Voici un spécimen des prix des façons pour l'année 1823 (Ch. de com. 18 déc.) :

Robe écossaise en $^{11}/_{24}$ de large ...	0	65	la canne
— $^{3}/_{4}$ — ...	1	20	—
Marceline en $^{11}/_{24}$ — ...	0	65	—
Brillantine satinée $^{11}/_{24}$ — ...	0	90	—
Marabous en $^{3}/_{4}$ — ...	5	50	la douzaine
— $^{7}/_{8}$ — ...	7	80	—
A franges anglaises tout coton $^{5}/_{4}$ ...	11	40	—
— — $^{4}/_{4}$ ...	7	80	—
Foulard de $^{3}/_{4}$	5	»	—
— $^{7}/_{8}$	7	»	—

Les apprentis doivent un service gratuit, jusqu'au moment où, parvenus à un certain degré d'habileté, ils pourront réclamer leur tâche, qui varie d'une demi-journée à deux tiers de journée S'ils vont au-delà, ils entrent en partage du prix de façon: s'ils restent en deçà, ils recomblent. Le maître doit, en outre, aux apprentis le blanchissagee, la nourriture et le logement. Les contestations entre fabricant et ouvriers sont réglées par le Conseil des prud'hommes, réorganisé à Nimes par le décret impérial du 27 septembre 1807, et rendu sous l'inspiration de la loi du 18 mars 1806 et à la sollicitation de la Chambre de commerce de Nimes.

Le taux des salaires varie suivant les époques ainsi que d'une industrie à l'autre.

S'il faut en croire un fabricant nimois (1), le prix de la main-d'œuvre est bon marché à Nimes au début du XIXe siècle (1808). Il est par rapport à Lyon ce que 2 est à 3. Plus tard la différence cessera d'être aussi grande. L'ouvrier à domicile gagne proportionnellement moins que celui qui travaille en fabrique (à partir de 1850 surtout).

L'ouvrier bonnetier à domicile reçoit une rémunération plus petite, surtout celui qui confectionne des bonnets. S'il travaille en fabrique sur des mé-

---

(1) Michel Veyrun, mémoire. Arch. dép., M[14] 31.

tiers à chaîne, son salaire pourra s'élever à 3 et même à 5 francs par jour. Les ouvriers en tapis pourront recevoir encore davantage (jusqu'à 5 et 7 francs, à partir de 1860).

Le salaire moyen jusqu'en 1830 varie de 2 à 3 francs pour les hommes, de 1 à 1 fr. 25 pour les femmes, et de 0 fr. 50 à 0 fr. 60 pour les enfants (1). Mais ce n'est qu'une moyenne. A chaque période de stagnation il tombe très bas. C'est ainsi qu'en 1862, à la suite de la cessation des rapports commerciaux avec l'Amérique, le salaire des ouvriers bonnetiers, considéré comme étant celui le plus stable, est réduit tout à coup de moitié (1). En 1836, à la suite d'une épidémie cholérique, les ouvriers en châles se trouvent sans travail et la question des salaires, rapporte Pieyre, devient en ce moment très difficile. Le fabricant, aux prises avec les difficultés de la concurrence étrangère veut diminuer les salaires. Mais les ouvriers se révoltent et profitent de l'occasion pour demander « que la différence qui existe entre les salaires inégalement payés par les divers fabricants de la ville soit effacée, et que les tarifs soient ramenés au niveau du tarif le plus élevé (2). Les ouvrieers se mettent en grève, mais ne reçoivent pas satisfaction. C'est du reste la seule grève que nous ayons à enregistrer

(1) Levasseur, II. 312. Statistique de la France.
(2) Arch. dép., M[14] 212.

parmi les ouvriers tisseurs. Une seconde qui eut lieu vers 1864 n'eut pas pour mobile la question du salaire, mais « la fainéantise ou le désir de s'attabler à la buvette »; elle concernait les ouvriers en fabrique qui réclamaient une réduction des heures de travail (1).

Durée de la journée. — L'artisan qui travaille à domicile, ne pouvant pratiquement être atteint par aucune loi, ni aucun règlement qui vienne limiter le nombre des heures de travail, se livre très souvent au surmenage. C'est ce qui est arrivé pour l'ouvrier nimois (2). Au commencement du XIXe siècle, d'après Baumes et Vincent, l'ouvrier taffetassier travaille en hiver de 5 heures du matin à minuit; en été, il commence sa journée à 4 heures du matin, et la finit avec le jour. Le bonnetier travaille aussi longtemps en été. En hiver, de six heures du matin à 10 et 11 heures du soir.

La journée est coupée de trois repos pendant lesquels ils prennent leurs repas: le premier déjeuner se prend de 8 à 9 heures; les autres repas à une heure et à 7 heures.

Vers le milieu du XIXe siècle, en 1847, la durée moyenne de la journée de travail pour les ouvriers

---

(1) Arch. Ch. de Commerce, 28 sept. 1864, lettre.

(2) Voir Bligny-Bondurand. Cahiers de doléances, etc. Préface.

à domicile et spécialement pour les taffetassiers ne dépasse pas 12 heures, et ces 12 heures sont divisées par des repos très convenablement répartis. Aussi n'a-t-on pas à regretter que la loi du 22 mars 1841, relative au travail des enfants dans les manufactures, et qui limite incidemment le travail des adultes, ne puisse pénétrer dans les petits ateliers. Si, par hasard, il y a quelques abus, il est certain qu'ils sont à la fois moins graves et plus rares que dans beaucoup d'autres localités.

Pour ce qui concerne les enfants de 8 à 12 ans, un manufacturier nimois, Curnier, dans le rapport que nous avons déjà cité, déclare qu'on ne les emploie que rarement dans quelque genre d'industrie que ce soit. Sur 100 enfants, en 1841, Curnier n'en trouve que 8 âgés de moins de 12 ans, dont 6 de 11 ans et 2 de 10 ans; 1 seul a moins de 10 ans. Ces proportions sont les mêmes pour les ateliers placés sous le régime de la loi. Comme la loi de 1841 autorise les enfants âgés de 12 à 16 ans à travailler 12 heures, ceux de 8 à 12 ans ne pouvant travailler que 8 heures au maximum, son application ne pouvait soulever aucune difficulté.

Enfin, le travail qu'effectuent ces enfants n'est jamais pénible. Ils sont *lanceurs* pour la plupart. Dans les périodes de grande activité, il n'est pas rare de voir des enfants de 14 ans commencer à travailler comme compagnons. Mais, d'une ma-

nière générale, à cet âge-là, ils ne conduisent pas encore un métier (1).

La loi de 1841 intervient, au contraire utilement dans les fabriques d'impression sur tissus, où chaque imprimeur a son « *tireur* ». Le travail de l'enfant tireur n'a rien de pénible assurément, mais ces enfants sont le plus souvent âgés de 10 à 12 ans, très peu sont au-dessus et au-dessous de cet âge. En hiver, la journée est, pour l'enfant, comme pour l'adulte, seulement de 7 à 8 heures, mais en été elle varie de 7 à 12 heures. Il y a donc un léger excédent; mais n'oublions pas que dès cette époque cette industrie est déjà en déclin, et que les quatre ou cinq fabriques qui sont encore debout au lendemain de la promulgation de la loi n'emploient qu'un nombre d'ouvriers très restreint.

Femmes. — Les dispositions de la loi de 1841 intéressent davantage les femmes et filles âgées de plus de 16 ans; elles sont assimilées aux adolescents; autrement dit, leur journée est limitée à 12 heures.

---

(1) Ce qui fait penser que les faits établis par Curnier sont exacts, c'est de voir l'état florissant des écoles gratuites à Nimes et l'extension qu'a prise l'instruction élémentaires. Nimes est, en 1841, une des villes qui comptent le plus d'enfants dans les écoles; beaucoup y restent après l'âge de quatorze ans.

Dans les fabriques de lacets et les ateliers d'ouvraison, où elles forment la totalité de la main-d'œuvre, elles travaillent toute l'année, plus de 14 heures par jour.

Dans les filatures de soie, elles travaillent de 14 à 15 heures, mais seulement à une époque de l'année.

Curnier ne pense pas que les deux premières industries aient à souffrir d'une réduction dans la durée du travail; ce n'est, selon lui, que la suppression d'un abus. Mais « il en est autrement, dit-il, pour la troisième, qui est placée dans des conditions toutes particulières: on ne peut filer convenablement la soie que pendant la belle saison; quand viennent la pluie et les brouillards, la soie se gomme et n'a plus la pureté et la souplesse qu'exige la fabrication de certaines étoffes; il faut donc profiter des beaux jours sous peine de n'obtenir que de bien médiocres résultats. Voilà, conclut-il, ce qui explique et justifie la longueur de la journée, qui paraît excessive au premier abord ». Il croit donc que la loi a porté tort à nos filatures de soie, et pour maintenir cette durée excessive, il essaie de tirer argument des dispositions formulées par l'article 3 de la loi. Depuis longtemps, la question ne se pose plus, toutes les filatures de Nimes ayant disparu.

Les industries du tissage employant aujourd'hui

des femmes sont celles de la bonneterie, des lacets et des tissus pour ameublement. Il n'y a plus aucune contestation relative à la durée de la journée.

Institutions locales. — L'individualisme, qui forme le fond du caractère nimois, s'est manifesté dans les institutions de notre cité. Il est curieux de signaler que les travailleurs n'ont jamais fait aucun effort pour se grouper, afin de mieux défendre leurs intérêts ou se constituer eux-mêmes des moyens collectifs de soulagement. A Saint-Etienne, à Lyon, dans le nord de la France, ces associations ont pris de bonne heure un grand développement.

On a fondé à Nimes trois ou quatre Sociétés de secours mutuels, aucune ne s'est véritablement occupée des intérêts professionnels de ses membres. Elles offraient un caractère confessionnel trop marqué (1).

A défaut d'initiative de la part de l'ouvrier, la charité publique et privée a dû intervenir souvent pour soulager la misère. Il y avait de nombreux établissements destinés à porter secours à la population catholique, dont le personnel comprenait des sœurs appartenant aux diverses corporations religieuses.

---

(1) Levasseur, II, 221 ; Audiganne, II, 44.

Pour les protestants, le Consistoire de l'Eglise réformée de Nimes fonda en 1842 la « Société de prévoyance et de secours mutuels pour les deux sexes de la ville de Nimes ». Elle groupait 500 membres en moyenne (1). Ce qui lui porta préjudice, ce furent les Sociétés de secours mutuels de métiers, si nombreuses à Nimes, qui se sont développées depuis la loi sur les Sociétés de secours mutuels. Les tisserands et les taffetassiers en avaient une (les ouvriers des manufactures de tissus pour ameublement en forment une actuellement) (2).

Enfin, notons en passant une institution aussi ancienne que curieuse : « : l'Avocaterie des pauvres », fondée en 1442, par un bourgeois nimois. L'Avocat des pauvres, subventionné par un legs, était chargé de plaider gratuitement pour ces sortes d'assistés judiciaires et de leur donner des consultations gratuites. Sa maison existe encore à Nimes, dans la rue Fresque; sur la porte, on lit l'inscription : *Domus advocati pauperum.*

---

(1) Les cotisations mensuelles qui étaient d'abord de 0 fr. 75 pour les hommes et de 0 fr. 50 pour les femmes se sont élevées à 1 franc pour chaque.

(2) Le renouveau de l'esprit voltairien lui a porté également tort. C'est ainsi que les membres obtinrent que le mot de « protestant » qui figurait dans la désignation de la Société soit supprimé.

CHAPITRE III

LES FABRICANTS — LEUR ATTITUDE

Ce qui frappe tout d'abord, lorsqu'on étudie l'organisation de l'industrie du tissage à Nimes, c'est de voir combien elle a peu changé et est restée identique à ce qu'elle était au début du XIX^e^ siècle.

En faisant exception pour l'industrie des lacets, de la bonneterie et des tapis (et dans la deuxième partie du siècle), le travail à domicile a été la règle. Les métiers automatiques à grande production n'ont été admis que pour les lacets et dans une branche relativement peu importante de la bonneterie. Partout ailleurs, les métiers ont toujours été mus par l'ouvrier.

Doit-on imputer aux fabricants de n'avoir pas adopté la vapeur comme force motrice et le travail en fabrique qui était son complément obligatoire?

Nous pensons que si ces innovations avaient été faites à Nimes, on serait allé au devant d'un échec

D'abord nos industriels auraient éprouvé de très grandes difficultés du côté de l'artisan nimois, excellent ouvrier à domicile, mais détestable dès qu'il doit se plier à la règle de l'usine. Il se serait ensuite heurté à des obstacles naturels insurmontables, tels que l'absence du charbon (le charbon de la Grand'Combe coûte aussi cher que celui qui vient de Marseille), enfin, la cherté des matières premières (laine et coton), causée par l'éloignement des filatures qui manquent totalement dans la région (1).

Tous ces inconvénients rendaient la tâche de nos industriels particulièrement difficile. Leur seul avantage était d'avoir une main-d'œuvre habile, intelligente et à bon marché.

Or, les salaires ne peuvent pas être réduits indéfiniment. Il faut compter avec l'ouvrier. Les éléments du coût de production, outre le salaire, étant les frais généraux et le prix des matières premières, l'élément frais généraux n'ayant guère de compressibilité, les patrons nimois ont porté tous leurs efforts sur la réduction des matières premières.

Le problème était de produire des tissus de bon goût et apparents, des nouveautés, des articles de

---

(1) Pour la soie nous sommes tributaires de Lyon ; pour la laine et le coton du Nord.

mode, se vendant bon marché. Il appartenait au fabricant de trouver un bénéfice dans des réductions dans le compte du tissu, et d'ingénieuses combinaisons dans l'emploi de la matière première.

Nos fabricants ne sont-ils pas allés trop loin dans cette voie? N'ont-ils pas trop souvent trompé leur clientèle, en livrant des articles bon marché, apparents, mais trop inférieurs?

Ce fait que notre industrie est restée discréditée sur tous les marchés français et de l'étranger, à ce point que le mot « article de Nimes » était presque synonyme de « camelote », tendrait à le démontrer.

Mais on ne peut pas contester le talent que nos fabricants ont déployé dans la création des articles de fantaisie. Leur imagination a été inépuisable; au plus haut point, ils ont su tirer parti de la mode et de ses caprices, quelquefois même ils l'ont provoquée.

Il était donc indispensable que nos fabricants portassent tous leurs efforts du côté de la fabrication. C'est pourquoi ils ont laissé aux commissionnaires en tissus le soin de s'occuper de leur clientèle. Aussi ces intermédiaires jouèrent-ils, jusque vers 1870, un rôle important.

On a quelquefois critiqué cette institution à Nimes, « le commissionnaire, lit-on dans une bro-

chure, datant de 1847 et intitulée « Conseils d'un père à un fils », s'interpose entre le producteur ét le débitant; ces intermédiaires, très utiles à l'origine, s'étant aperçus qu'ils pouvaient réduire les producteurs à l'état de servage en leur défendant de marquer leurs produits ont réussi à les forcer à travailler dans l'ombre, pour eux et à leur gré. Ils ont soin de ne pas les laisser tout à fait mourir de faim, et les engagent sans cesse à augmenter leurs ateliers. Cela fait, ils démasquent leur batterie en ces termes: « Tu travailles depuis plusieurs années pour moi, avec un bénéfice de 5, 6, 7 0/0. Maintenant, tu te contenteras de 2 0/0 ou je t'abandonne avec tes ouvriers et tes machines sur les bras! Tu n'es pas connu, tu n'as pas d'autre client que moi, je veux que tu frelates ta marchandise, si cela me convient... »

Le commissionnaire n'a pas joué à Nimes ce rôle malfaisant. Nous croyons, au contraire, qu'il a été très utile au fabricant, d'abord parce qu'il l'a déchargé du souci de placer ses produits, en second lieu parce qu'il avait l'habitude de faire crédit à l'acheteur, à la place du fabricant.

Le manufacturier ne connaissait jamais les acheteurs de ses produits. Ces derniers, lorsqu'ils venaient à Nimes faire une commande, se rendaient non pas chez le fabricant, mais chez le commissionnaire. C'est là qu'ils faisaient leur choix, le commissionnaire possédant tous les échantillons

des produits de l'année. Ensuite, le commissionnaire répartissait la commande entre les diverses maisons privilégiées, et payait le fabricant à des échéances rapprochées. Celui-ci pouvait donc consacrer tous les capitaux à la marche de son entreprise. Le commissionnaire recevait en général une commission de 3 0/0, payable par l'acheteur.

Cet intermédiaire était tellement indispensable au fabricant, qu'il ne pouvait pas se passer de lui, même lorsqu'il allait à la foire de Beaucaire. C'était le commissionnaire qui venait lui présenter les clients.

Plus tard, ils eurent des entrepôts à Paris, et dans les grands ports, à Marseille et à Bordeaux. Les marchandises qu'ils y entassaient étaient embarquées sur les navires qui approvisionnent les bazars des grandes villes d'outre-mer.

Lorsque les commandes deviendront plus rares, les commissionnaires iront au-devant de la clientèle, comme font les voyageurs de commerce. Mais leur rôle va en même temps cesser d'être actif. Ils disparaissent vers 1870. Il n'y a plus de maison de commission à Nimes en 1890. La fabrique ne leur donne plus des éléments de travail et le fabricant se trouve obligé de s'adresser directement à la clientèle.

On a reproché à nos industriels nimois d'avoir manqué de persévérance et de s'être trop vite lais-

sés décourager, lorsque la concurrence intérieure et extérieure étant devenue plus âpre, les difficultés se sont accrues, C'est ainsi, ajoute-t-on, que l'industrie des soieries a essayé et abandonné tous les genres: de 1825 à 1832 les étoffes pour robes; de 1833 à 1836, les châles de fantaisie; puis les cravates, les gilets, les écharpes, les foulards.

Peut-être y a-t-il du vrai dans cette critique. Mais on ne peut pas nier qu'ils aient été desservis, sinon écrasés par les circonstances. A plusieurs reprises nous avons signalé des efforts tentés pour sortir de l'ornière; souvent ces tentatives eurent un succès momentané; c'est ainsi que Nimes a quelquefois pris le pas sur Lyon et dominé les débouchés (pour les foulards notamment). Mais les éléments locaux n'étaient pas en rapport avec les difficultés de l'entreprise. Il devint de plus en plus impossible de lutter contre la concurrence du dehors qui devenait chaque jour plus redoutable, et les chiffres d'affaires diminuaient rapidement. Les plus petits d'entre les fabricants n'ont pas su quitter à temps une industrie qui les quittait (1).

---

(1) La municipalité a été aussi complice de la décadence de notre industrie; en 1861, elle ferme l'entrepôt des douanes obtenu à grand peine par le Gouvernement en 1853. En 1899, elle signifie aux industries leur décadence irrémédiable en supprimant la condition des soies et laines.

Nos chefs manufacturiers, avons-nous dit, ont montré, dans la lutte, de brillantes qualités; ils ont su aller au devant du goût de la clientèle; ils ont eu des idées; or, « l'idée est l'acte véritablement productif » (1). Ils ont su découvrir ce qui plaisait au public et susciter de nouveaux besoins.

Mais ces heureuses dispositions ont été bien souvent tenues en échec par cet esprit d'individualisme qui existe à Nimes à tous les degrés de l'échelle sociale. Chacun d'eux travaillait isolément; il n'y avait aucune entente entre eux, aucune coordination dans leurs efforts. Leur désir était de se retirer le plus tôt possible. Il arrivait souvent que le fabricant qui prenait sa retraite réalisait ses bénéfices et enlevait ses fonds de l'affaire. Le manufacturier du Nord, les Anglais surtout, agissent autrement: le chef ne se retire jamais, et quand il le fait, il reste l'associé de ses successeurs; le plus souvent, il se survit à lui-même, dans ses enfants, et les efforts commencés ne sont point interrompus.

Enfin, il y a peut-être eu un trop grand épar-

Elle ferme en 1905 la section de tissage et en 1906 celle de dessin industriel de l'école de fabrication des tissus, fondée en 1836.

(1) Gide (Ch.). Cours d'économie politique, p. 675.

pillement des forces de la production chez nous. Les petits manufacturiers étaient trop nombreux. Il n'y avait pas assez de grandes maisons. Il en est résulté une sorte de concurrence locale, à côté de la concurrence extérieure. Cela encore a nui incontestablement à notre industrie et a aggravé son infériorité vis-à-vis des puissantes fabriques de Lyon et du Nord.

CONCLUSION

En nous occupant tour à tour des conditions économiques qui ont entouré l'existence de notre industrie et des personnes qui y ont été employées, nous avons pu déterminer dans quelle mesure sa décadence doit être attribuée aux désavantages physiques et au fait des hommes.

Nimes a été une des victimes de ce mouvement, presque irrésistible qui, au XIXe siècle a poussé les grandes industries du Midi vers le Nord. Cette infériorité des populations du Midi, la supériorité de celles du Nord tient-elle seulement à la trempe plus solide de l'ouvrier du Nord, à cette opiniâtreté dans le travail qui s'accroît en raison du climat, et à laquelle n'atteignent jamais les hommes qui sont trop favorisés par la nature? Nous ne le croyons pas; à ce compte, l'industrie deviendrait un privilège de latitude. A propos de Nimes, cette con-

clusion serait erronée et injuste. La cause décisive du déplacement de notre industrie, c'est son éloignement du grand marché d'écoulement. Dans les objets de fantaisie et de goût, non seulement Paris commande, mais il inspire ; à raison des distances, Nimes ne pouvait recevoir cette inspiration que de seconde main. Ce désavantage en engendrait un autre : lorsque, la saison venue, les marchands de Paris se rendaient sur les lieux de la production pour renouveler leur assortiment, c'est à Lyon d'abord qu'ils s'arrêtaient ; c'est là aussi, qu'au milieu d'une grande variété de choix, ils faisaient leurs emplettes et terminaient leur voyage. A peine quelques acheteurs poussaient-ils jusqu'à Nimes, et c'étaient les moins accommodants, les plus décidés à trouver dans des prix abusifs une indemnité pour ce surcroît de route. La puissante fabrique lyonnaise semblait placée sur la route pour arrêter les affaires au passage. De là des débouchés précaires, souvent onéreux, auxquels on essayait de se soustraire en créant à Paris des succursales ruineuses.

La situation géographique de Nimes a encore empiré avec la création du chemin de fer. Jusque-là, sa fabrique avait, par la foire de Beaucaire, de nombreux rapports avec l'étranger. « Cette foire, dit un ancien industriel nimois qui a vécu ces

événements (1), a brillé du plus vif éclat jusqu'en 1858. Plusieurs maisons de Paris même, éprouvaient le besoin d'y avoir comptoir, et venaient y apporter leurs étoffes et leurs tissus imprimés qu'achetaient l'Espagne, l'Italie, les îles méditerranéennes et toute la côte africaine. Un jour vint (16 avril 1855) où les divers tronçons de chemin de fer, entre Paris et Marseille furent soudés entre eux. Cette année-là vit la mort de la foire de Beaucaire. Tous les acheteurs qui s'y rendaient et ne dépassaient pas cette petite ville où ils trouvaient ce qui suffisait à leurs besoins de l'année, se dirigèrent sur Paris... »

Nimes, placé aux extrémités de la France, dans des conditions peu avantageuses au point de vue de l'eau, des matières premières, n'avait de raison d'être comme ville industrielle que le voisinage d'un des marchés les plus importants de l'Europe ».

C'est ainsi que, malgré l'aptitude industrieuse de ses habitants, Nimes a vu sa fabrication dépérir et s'affaisser. Son sort a été celui de toutes les fabrications de luxe dont le siège est trop éloigné du rayon d'influence de Paris.

Ne croyons pas cependant que tout soit fini. No-

---

(1) Benoit-Germain. « Industrie et commerce » dans Nimes et le Gard, p. 345, II.

tre cité possède actuellement des industriels intelligents et actifs qui comprennent dans quelle voie ils doivent diriger leurs efforts. Ils ont abandonné les articles courants aux grandes usines du Nord, mieux placées, et se spécialisent de plus en plus dans les articles de luxe, de mode et de goût, qui réclament beaucoup de l'ouvrier (1).

Une évolution se produit qui pourrait ouvrir à notre industrie un nouvel avenir (2) ; il s'agit de la révolution qu'a apportée dans le petit atelier le moteur électrique (3). Une grande usine de distribution d'énergie électrique s'est installée à Nimes depuis quelques années. Il serait souhaitable que ce moyen de propulsion soit adopté dans le petit atelier.

Il n'offrirait aucun des inconvénients de la vapeur et aurait l'avantage de conserver le travail à domicile, seul moyen de tirer parti de toutes les qualités de notre main-d'œuvre.

L'industrie du tissage serait ainsi rétablie dans sa forme traditionnelle et pourrait lutter à armes égales, grâce à un outillage perfectionné. Si, en plus, on s'appliquait à réorganiser l'enseignement

---

(1) Nimes et le Gard, II, 346.

(2) C'est le cas pour l'industrie des tapis, des tentures et de la bonneterie.

(3) Voir Germain-Martin, « Le tissage du ruban à domicile dans les campagnes du Velay ».

technique à Nimes, en créant des écoles de tissage, de chimie et de dessin industriel, sur le modèle de celles qui existent à Lyon et dans le Nord, tout fait prévoir que notre industrie pourrait encore revoir de beaux jours.

Vu et approuvé :
Montpellier, le 8 mai 1914.
Le Doyen
BRÉMOND.

Montpellier, le 8 mai 1914.
Vu : Le Président de la Thèse
GERMAIN-MARTIN.

VU ET PERMIS D'IMPRIMER :
Montpellier, le 9 mai 1914.
Le Recteur,
Ant. BENOIST.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

BIBLIOGRAPHIE 5

INTRODUCTION 11

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE. — Les matières premières. — Leur utilisation 19

PREMIÈRE PARTIE

HISTOIRE INTERNE DE L'INDUSTRIE DU TISSAGE

CHAPITRE PREMIER. — Les étoffes de soie et mélangées 33

CHAPITRE II. — Le Châle 57

CHAPITRE III. — Tapis et étoffes pour ameublement. 67

CHAPITRE IV. — La Passementerie. — Les Lacets... 78

CHAPITRE V. — La Bonneterie 84

DEUXIÈME PARTIE

LES PERSONNES EMPLOYÉES DANS L'INDUSTRIE

CHAPITRE PREMIER. — La condition des artisans... 101

CHAPITRE II. — Le contrat de travail 122

CHAPITRE III. — Les fabricants. — Leur attitude... 132

CONCLUSION 140